



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

APIJ

AGENCE PUBLIQUE
POUR L'IMMOBILIER
DE LA JUSTICE

2024

RAPPORT
D'ACTIVITÉ

2024



RAPPORT
D'ACTIVITÉ



L'APIJ EST SOUS TUTELLE DU MINISTRE D'ÉTAT, GARDE DES SCAUX, MINISTRE DE LA JUSTICE, GÉRALD DARMANIN.

Le ministère de l'Économie, des Finances et de la Souveraineté industrielle et numérique est associé à cette tutelle.

L'APIJ, opérateur immobilier du ministère de la Justice, est un établissement administratif régi par le décret n° 2006-208 du 22 février 2006 modifié.

Depuis près de 25 ans, l'Agence Publique pour l'Immobilier de la Justice (APIJ) incarne l'expertise et la performance opérationnelle au service de la construction, la réhabilitation et la rénovation du patrimoine judiciaire et pénitentiaire français.

En tant que maîtrise d'ouvrage publique immobilière de référence, l'APIJ conçoit et réalise, sur commande et pour le compte du ministère de la Justice, les principaux lieux qui façonnent le visage de la justice d'aujourd'hui et de demain : palais de justice, lieux de détention, structures d'accompagnement vers la sortie, bâtiments de la protection judiciaire de la jeunesse, écoles de formation du ministère. Une mission qui s'exerce au cœur du territoire national, dans l'ensemble de la France métropolitaine ainsi que dans les départements et collectivités d'outre-mer.

L'APIJ contribue à rendre possible, chaque année, plusieurs dizaines d'opérations immobilières d'ampleur. De l'acquisition foncière à la supervision des chantiers, de la concertation publique à l'accompagnement de la mise en service des structures, les équipes

opérationnelles, support et administratives, savent s'adapter au service du programme défini et endossent, avec savoir-faire et réactivité, la responsabilité de leurs opérations. Elles mènent les concertations publiques pour permettre aux riverains et représentants locaux d'être consultés et informés en amont et pendant les travaux ; mettent tout en œuvre pour répondre aux impératifs techniques, juridiques, budgétaires et calendaires des projets qu'elles pilotent ; et veillent à en garantir la qualité, la sûreté et la performance environnementale.

Par ailleurs, le décret n° 2021-1253 du 29 septembre 2021 a modifié le décret statutaire de l'APIJ afin d'étendre les modalités d'intervention de l'APIJ en lui permettant d'assurer la maîtrise d'ouvrage de projets conjoints avec d'autres entités de l'État (sous réserve qu'une partie du projet réponde à un besoin de la Justice) d'une part, et d'autre part de modifier et de simplifier le fonctionnement des conseils d'administration en évoquant le cas de la vacance, absence ou empêchement du président du conseil d'administration et en modifiant le point de départ des délais d'approbation des délibérations.

SOMMAIRE —

06

- 06 • Édito du Directeur général de l'APIJ et du Président du conseil d'administration
- 08 • Les faits marquants opérationnels 2024
- 10 • Les chiffres clés 2024

34

LES OPÉRATIONS JUDICIAIRES

- 36 • Les opérations judiciaires en travaux
- 43 • Les opérations judiciaires en conception
- 52 • Les opérations judiciaires en appel d'offres

14

LES ACTIONS MENÉES

- 14 • Les opérations pénitentiaires
- 16 • Focus / Projet InSERRE Arras
- 18 • Focus / Gradignan
- 20 • Le volet judiciaire
- 20 • Focus / Cayenne
- 22 • Focus / Cité judiciaire de Saint-Martin
- 24 • Focus / Palais de justice de Bobigny
- 26 • Actions de progrès

54

LES OPÉRATIONS PÉNITENTIAIRES

- 56 • Les opérations pénitentiaires livrées
- 61 • Les opérations pénitentiaires en travaux
- 70 • Les opérations pénitentiaires en conception
- 74 • Les opérations pénitentiaires en appel d'offres

80

LA PRÉSENTATION DE L'AGENCE

- 82 • Missions et statut
- 84 • Le conseil d'administration
- 86 • Cadre conventionnel de réalisation des opérations confiées à l'Agence
- 90 • L'organisation de l'Agence avec sa tutelle

92

L'ORGANISATION DE L'AGENCE

- 92 • La direction générale
- 95 • L'organigramme
- 96 • Les directions de programme et des services experts
- 100 • Le secrétariat général

108

LA GESTION 2024

114

LE COMPTE FINANCIER : ANALYSE

© Nicolas Fussler



M. DAVID BARJON
DIRECTEUR GÉNÉRAL DE L'APIJ

© DR



M. FRÉDÉRIC CHASTENET DE GÉRY
**PRÉSIDENT DU CONSEIL
D'ADMINISTRATION**

En 2024, l'APIJ a poursuivi son engagement au service d'une justice plus moderne, plus efficace et plus proche des justiciables en pilotant avec exigence et expertise des opérations immobilières complexes sur l'ensemble du territoire de la France métropolitaine ainsi que dans les départements et collectivités d'outre-mer.

Le contexte budgétaire de l'année 2024, marqué par des incertitudes et des annulations de crédits immobiliers, a contraint l'APIJ à devoir adapter son plan de charge en annulant, en reportant ou en ajustant des opérations.

En matière pénitentiaire, l'année a été marquée par de nouvelles livraisons : la première phase de projet du nouveau centre pénitentiaire de Bordeaux-Gradignan et le centre d'enseignements théoriques et opérationnels pénitentiaires (CETOP) de Fleury-Mérogis.

Inscrites dans le programme immobilier pénitentiaire annoncé en 2018, trois nouvelles structures d'accompagnement vers la sortie (SAS) ont été livrées en 2024 : Toulon, Noisy-Le-Grand et Colmar. Elles viennent s'ajouter aux dix SAS déjà livrées et qui ont accueilli leurs premières personnes détenues.

Dans la continuité de ce programme, la SAS de Ducos, dernière du programme, sera achevée en 2025.

Sur le volet judiciaire, l'année 2024 a été marquée par l'avancement de plusieurs opérations. Parmi elles, la poursuite des chantiers du tribunal judiciaire de Lille, du tribunal judiciaire de Bobigny et la restructuration du palais de justice de l'Île de la Cité. L'APIJ mène également les études de maîtrise d'œuvre du tribunal judiciaire de Bobigny et en outre-mer, celles du projet de la cité judiciaire de Cayenne et de la cité du ministère de la Justice à Saint-Laurent du Maroni. En outre, elle veille à l'avancement du chantier de la cité judiciaire de Saint-Martin. S'appuyant sur les dispositions qui étendent son champ de compétence, l'APIJ conduit, pour le compte du Conseil d'État, le chantier de construction de la Cour nationale du droit d'asile et du tribunal administratif à Montreuil.

En réponse aux attentes exprimées par sa tutelle, l'APIJ s'est mobilisée pour structurer sa démarche RSE. Ce travail a abouti à la signature d'une note stratégique formalisant les engagements de l'Agence en matière de responsabilité sociétale et environnementale. Celle-ci fixe des objectifs de réduction de l'empreinte environnementale

de ses activités et de renforcement de son impact social, en s'appuyant sur des actions concrètes et des indicateurs de suivi. L'objectif étant d'agir pour une maîtrise d'ouvrage publique de qualité, portée par une logique d'amélioration continue.

En particulier, l'APIJ a accentué en 2024 son engagement en faveur de la transition écologique, en intégrant plus systématiquement les objectifs de développement durable au sein de ses projets immobiliers. La nomination d'un responsable à la tête de la Mission développement durable au sein de l'Agence traduit la structuration de cette démarche. Chaque opération fait l'objet d'un suivi par un référent de la mission développement durable afin de veiller au respect des exigences développées dans nos programmes d'opération et de les inscrire dans la feuille de route sur l'exemplarité des bâtiments publics.

Cette année a aussi été marquée par la signature du contrat d'objectifs et de performance de l'Agence pour la période 2024-2027 qui fixe à l'opérateur de maîtrise d'ouvrage les exigences, objectifs et priorités portés par ses ministères de tutelle. Ce contrat s'inscrit dans un contexte d'intensité de plan de charge sur

l'année 2024 sans précédent depuis la création de l'établissement. En parallèle de ce programme immobilier d'une ampleur exceptionnelle, les axes stratégiques supplémentaires visent à construire qualitativement et durablement et à consolider l'expertise de l'agence, la performance de la maîtrise d'ouvrage et l'optimisation de ses ressources.

Depuis la fin de l'année 2024, l'Agence est mobilisée par la mise en œuvre d'un plan d'urgence de construction de quartiers de semi-liberté en modulaire souhaité par le garde des Sceaux. Ce nouvel enjeu, à la fois innovant sur le plan technique et exigeant en termes de calendrier, impose à l'Agence une capacité d'adaptation renforcée. Pour répondre à cette exigence, l'Agence s'est restructurée en un temps record en adaptant ses méthodes, ses outils et son organisation, démontrant ainsi sa capacité à accompagner l'évolution des besoins du ministère de la Justice dans une logique d'efficacité et de qualité du service rendu.

Les faits marquants opérationnels 2024

JANVIER 2024

- » Conseil d'administration de l'APIJ
- » Démarrage des travaux pour le centre pénitentiaire du Comtat Venaissin (Entraigues-sur-la-Sorgue)

FÉVRIER 2024

- » Lancement de la consultation en conception-réalisation pour l'établissement pénitentiaire InSERRE Ardennes (Donchery)
- » Lancement de la consultation en conception-réalisation pour l'établissement pénitentiaire InSERRE Meurthe-Et-Moselle (Toul)
- » Sélection du projet lauréat pour le centre de détention de la Garrigue (Rivesaltes)
- » Lancement de l'appel d'offres travaux pour la cité judiciaire de Cusset

MARS 2024

- » Conseil d'administration de l'APIJ
- » Livraison de la première phase du centre pénitentiaire de Bordeaux-Gradignan
- » Démarrage des travaux pour l'établissement pénitentiaire InSERRE d'Arras

AVRIL 2024

- » Conseil d'administration de l'APIJ
- » Livraison de la structure d'accompagnement vers la sortie de Toulon
- » Livraison de la structure d'accompagnement vers la sortie de Noisy-le-Grand

Remise des clés
de la SAS Toulon



Livraison de la première phase
du centre pénitentiaire
de Bordeaux-Gradignan

- » Livraison du centre d'enseignements théoriques et opérationnels pénitentiaires (CETOP) de Fleury Mérogis, anciennement centre de formation continu (CFC).
- » Lancement du concours de maîtrise d'œuvre pour l'extension du tribunal judiciaire de Lons-Le-Saunier

MAI 2024

- » Inauguration de la structure d'accompagnement vers la sortie de Noisy-le-Grand
- » Démarrage des travaux pour la Cour nationale du droit d'asile (CNDRA) et le tribunal administratif de Montreuil
- » Lancement du concours de maîtrise d'œuvre pour le centre éducatif fermé de Malamani (Mayotte)

JUIN 2024

- » Sélection du lauréat pour le centre pénitentiaire de Vannes
- » Notification du marché au groupement pour la cité judiciaire de Cayenne
- » Livraison de la structure d'accompagnement vers la sortie de Colmar



© DR

JUILLET-AOÛT 2024

- » Conseil d'administration de l'APIJ
- » Lancement de l'appel d'offres travaux pour le bâtiment dit B5 du palais de justice de l'île de la Cité

SEPTEMBRE 2024

- » Notification du marché de maîtrise d'œuvre pour la rénovation de l'unité sanitaire/SMPR du centre pénitentiaire de Ducos

OCTOBRE 2024

- » Conseil d'administration de l'APIJ
- » Démarrage des travaux pour le centre pénitentiaire de Seine-Saint-Denis
- » Sélection du projet lauréat pour le palais de justice de Perpignan

NOVEMBRE 2024

- » Inauguration de la SAS Toulon
- » Inauguration du centre d'enseignements théoriques et opérationnels pénitentiaires (CETOP) de Fleury-Mérogis

DÉCEMBRE 2024

- » Conseil d'administration de l'APIJ
- » Notification du marché pour la conception-réalisation du centre pénitentiaire de Seine-et-Marne (Crisenoy)



77

DÉLIBÉRATIONS APPROUVÉES

par le Conseil
d'administration



09

**CHANTIERS
PÉNITENTIAIRES**

03

**ÉTABLISSEMENTS
PÉNITENTIAIRES LIVRÉS**

24

OPÉRATIONS PÉNITENTIAIRES
en phase opérationnelle

18

OPÉRATIONS JUDICIAIRES
en phase opérationnelle



04

CHANTIERS
JUDICIAIRES

LES CHIFFRES CLÉS 2024

14 LES ACTIONS MENÉES

- 14 • Les opérations pénitentiaires
- 16 • Focus / Projet InSERRE Arras
- 18 • Focus / Gradignan
- 20 • Le volet judiciaire
- 20 • Focus / Cayenne
- 22 • Focus / Cité judiciaire de Saint-Martin
- 24 • Focus / Palais de justice de Bobigny
- 26 • Actions de progrès

34 LES OPÉRATIONS JUDICIAIRES

- 36 • Les opérations judiciaires en travaux
- 43 • Les opérations judiciaires en conception
- 52 • Les opérations judiciaires en appel d'offres

54 LES OPÉRATIONS PÉNITENTIAIRES

- 56 • Les opérations pénitentiaires livrées
- 61 • Les opérations pénitentiaires en travaux
- 70 • Les opérations pénitentiaires en conception
- 74 • Les opérations pénitentiaires en appel d'offres



13

L'ACTIVITÉ DE L'AGENCE EN 2024



Les actions menées

Les opérations pénitentiaires

Point d'avancement du programme immobilier pénitentiaire

Les 4 livraisons des SAS se sont poursuivies en 2024, avec celles de Noisy-le-Grand, de Toulon et de Colmar et la première phase du nouveau centre pénitentiaire de Bordeaux-Gradignan. La phase de garantie de parfait achèvement de ces opérations ainsi que celle des établissements réceptionnés en 2023 sont utilisées par l'APIJ comme retour d'expérience pour prévenir autant que possible les désordres et améliorer les projets suivants.

Les chantiers de trois opérations ont également démarré en 2024 : le centre de détention du Comtat Venaissin, l'établissement InSERRÉ Arras et la maison d'arrêt de Seine-Saint-Denis. Les études de conception ont débuté cette même année pour les projets de centre de détention des Pyrénées-Orientales et de centre pénitentiaire de Vannes. Par ailleurs, l'année 2024 a vu l'obtention de l'arrêté de Déclaration d'Utilité Publique (DUP) et la réalisation de l'enquête publique associée pour 6 projets : Angers, Bernes-sur-Oise, Crisenoy, InSERRÉ Toul, Nîmes Sud et Vannes.

Cette étape procédurale constitue la première autorisation administrative d'ampleur du projet et permet l'enclenchement de la maîtrise foncière du site accueillant le projet. Nécessitant une préparation longue et fortement mobilisatrice pour les équipes de l'APIJ, réalisée sur la base d'un dossier d'enquête publique conséquent mis à la disposition du public, la DUP constitue un jalon fondamental du projet. Son obtention permet d'acter sur le plan procédural la mise en œuvre future de l'opération.

Structure d'accompagnement
vers la sortie de Colmar



Structure d'accompagnement
vers la sortie de Noisy

L'ACTIVITÉ
DE L'AGENCE
EN 2024

15



FOCUS



Projet InSERRE Arras : accompagner des projets innovants, du programme au premier chantier

Les projets InSERRE (Innover par des structures expérimentales de responsabilisation et de réinsertion par l'emploi) sont des établissements pénitentiaires à caractère expérimental à l'initiative de l'ATIGIP (Agence pour le travail d'intérêt général et l'insertion professionnelle des personnes placées sous main de justice).

Destinés à des personnes détenues avec un faible reliquat de peine (moins de 3 ans), ils ont pour objectif de favoriser la réinsertion de celles-ci en axant leur parcours de peine sur le travail et la montée en compétence professionnelle ainsi que sur leur autonomisation et leur responsabilisation dans la vie quotidienne.

Ces principes se traduisent par une organisation et des modes de fonctionnement innovants :

» 100% des personnes détenues (hors quartier arrivant) doivent pouvoir exercer un travail, être en formation ou engagées dans un parcours professionnalisant.

- » Les règles d'organisation et de fonctionnement intérieur sont adaptées pour tendre à la plus grande responsabilisation des personnes détenues.
- » Les établissements InSERRE sont tournés vers l'extérieur, ce qui inclut des liens renforcés avec le territoire d'implantation et ses partenaires institutionnels, économiques et sociaux, ainsi que la possibilité de contacts entre le public et les personnes détenues.

Après un appel à manifestation d'intérêt auprès des collectivités locales, avec qui les projets InSERRE sont menés en partenariat étroit, trois sites ont été retenus pour accueillir des établissements InSERRE : le site de Saint-Laurent-Blangy près d'Arras (180 places) ainsi que les sites de Toul et de Donchery (100 places chacun).



© Rabot Dutilleul Construction



En concertation avec l'ATIGIP et la DAP, la Direction de la Programmation et de la Prospective de l'APIJ a directement produit en 2021 un programme spécifique pour les projets InSERRÉ, afin que les principes novateurs du concept soient pris en compte et déclinés au niveau des caractéristiques bâtimentaires et architecturales des établissements InSERRÉ. Le programme prévoit ainsi l'existence d'une zone de vie regroupant l'ensemble des unités d'hébergement ainsi que plusieurs fonctions communes (unité sanitaire, plateforme de préparation à la sortie, terrain de sport) au sein de laquelle les personnes détenues peuvent évoluer librement, y compris en extérieur.

La zone d'entrée logistique est quant à elle conçue de manière innovante par rapport aux autres établissements, afin de fluidifier les livraisons (prévues nombreuses) au sein de l'établissement : l'établissement contient une zone de livraison extérieure, grillagée mais située hors enceinte.

L'appel d'offres de conception-réalisation du projet InSERRÉ Arras, premier projet dont l'implantation foncière a été stabilisée, a été lancé sur la base de cette première version du programme en 2021. Le marché a été attribué au groupement constitué notamment de l'entreprise Rabot Dutilleul (mandataire) et de l'agence

d'architecture A 26. Les études de conception ont démarré à l'automne 2022. Leur achèvement et la fin des interventions préparatoires sur le site ont permis le démarrage des travaux en mars 2024. La livraison du projet est prévue au printemps 2026.

Les études de conception de l'opération d'Arras ont été l'occasion pour l'APIJ, l'ATIGIP et la DAP, d'identifier sur la base d'un projet architectural concret les vecteurs d'amélioration et d'optimisation du programme élaboré en 2021. Ces retours d'expérience ont été pris en compte pour la mise à jour du programme InSERRÉ. Il a ainsi été rajouté une médiathèque au sein de la plateforme de préparation à la sortie. L'organisation de la salle de restauration ainsi que celle de la cantine ont été revues et les modalités de séparation et de passage entre la zone de vie et la zone de travail ont été modifiées afin de fluidifier la circulation entre les deux zones.

Les projets InSERRÉ de Toul et Donchery sont conditionnés au retour d'expérience de la mise en œuvre de l'établissement InSERRÉ Arras.

FOCUS

**Gradignan : construire, livrer et assurer le suivi d'une première phase d'opération en site occupé**

Le site de Gradignan, en périphérie de Bordeaux, accueille plusieurs constructions pénitentiaires, construites des années 1960 aux années 1990. Le projet de nouveau centre pénitentiaire de Bordeaux-Gradignan consiste en la démolition-reconstruction des bâtiments pénitentiaires au Nord du site (dont un bâtiment de détention).

À terme, les nouveaux bâtiments construits auront une capacité de 602 places, soit près de 200 places supplémentaires.

La capacité opérationnelle du site devant être maintenue durant toute la durée des travaux, l'opération a fait l'objet d'un phasage.

La phase 1 a consisté en la construction d'un ensemble de 14 premiers bâtiments (PEP,

bâtiments d'hébergements, locaux d'activités, services logistiques, ateliers de travail, etc.) représentant 337 places et pouvant fonctionner de manière autonome. Ces nouveaux bâtiments étaient situés en contiguïté des bâtiments de détention existant au Nord, qui ont été maintenus en fonctionnement pendant toute la durée des travaux de la phase 1.

La proximité entre le centre pénitentiaire occupé et le chantier a exigé des mesures de sécurité renforcée. Ces mesures avaient pour objectif d'une part, d'éviter les intrusions sur le chantier et les contacts qui pourraient en découler avec la population carcérale, d'autre part d'empêcher toute évasion.

L'APIJ, la direction de l'établissement et l'entreprise chargée des travaux ont mis en place un protocole spécifique de gestion de la sécurité du chantier, avec un gardiennage permanent, de la télésurveillance, un système de reconnaissance biométrique pour l'accès aux zones de chantier et un contrôle de l'identité des grutiers.

Les discussions régulières entre l'APIJ, l'établissement pénitentiaire et l'entreprise chargée des travaux ont permis de trouver



le bon compromis entre le respect des besoins en termes de sécurité pénitentiaire et le bon déroulement du chantier.

La première phase du projet de nouveau centre pénitentiaire (CP) de Bordeaux-Gradignan a été livrée à l'administration pénitentiaire en mars 2024. Après la levée des réserves, l'administration pénitentiaire a procédé en mai 2024 au transfert des personnes détenues dans les bâtiments existants du Nord du site vers les nouveaux bâtiments livrés.

La seconde phase du projet a alors pu s'enclencher : cette phase prévoit le désamiantage et le déplombage des anciens bâtiments restant au Nord du site, leur démolition, puis la reconstruction de bâtiments d'hébergement et de bâtiments d'activités sportives. Les travaux de la phase 2 sont actuellement en cours et s'achèveront au 2^e semestre 2026. Les mesures de sécurité de la phase 1 décrites ci-dessus ont été reconduites pour la phase 2, puisque le chantier est mitoyen du nouvel établissement en service. À la fin du chantier, une vigilance toute particulière sera accordée au démontage de la clôture interphases qui permettra le raccordement et la mise en continuité définitive des phases 1 et 2.



© DR



© DR

Le volet judiciaire

FOCUS



Cayenne : penser le projet au-delà de la mise en service, le choix d'un MGP

Alors que l'APIJ assure généralement la conduite des opérations immobilières judiciaires sous le régime de la loi MOP, l'agence a fait le choix, pour le projet de future cité judiciaire de Cayenne, d'un marché global de performance (MGP) intégrant la conception, la réalisation, ainsi que l'exploitation-maintenance des ouvrages pendant les sept premières années. Cette démarche, plus inhabituelle, s'est imposée comme une alternative mieux adaptée aux particularités du projet et de son contexte guyanais.

Un climat exigeant nécessitant une conception adaptée

La Guyane se caractérise par un climat équatorial marqué par des températures élevées, une forte humidité et des précipitations intenses en saison humide. Ces conditions extrêmes pèsent

fortement sur la durabilité des constructions et leur efficacité énergétique. Un bâtiment mal adapté aux spécificités du climat guyanais peut rapidement souffrir de pathologies liées à l'humidité, d'une surconsommation énergétique liée au maintien du confort thermique ou encore d'une dégradation prématurée des matériaux. Le recours à un MGP permet de fiabiliser les choix de conception dès le début des études grâce à l'implication conjointe du concepteur, de l'entreprise de travaux et du mainteneur, et leur responsabilisation dans la durée, bien après la livraison des travaux. En intégrant l'expertise du futur exploitant en amont, les solutions techniques retenues se trouvent fiabilisées au regard des enjeux de construction, de maintenance et de durabilité, favorisant des choix pérennes en matière de matériaux, de procédés constructifs ou encore de systèmes

techniques. Le MGP réduit ainsi les risques d'inadaptation aux contraintes climatiques locales ou aux capacités locales de mise en œuvre et limite le risque de surcoûts ultérieurs liés à des corrections imprévues ou à une maintenance excessive.

Un besoin de connaissance et d'anticipation des contraintes du secteur du BTP guyanais

Le secteur du BTP en Guyane se distingue par une hétérogénéité des capacités techniques des entreprises locales et par une disponibilité des acteurs et des approvisionnements pouvant se trouver en forte tension, particulièrement en cas de concomitance de projets d'ampleur sur le territoire. Ici encore, un MGP apporte une réponse adaptée en permettant d'anticiper ces contraintes bien en amont du chantier. Dès la phase de conception, le groupement retenu peut évaluer les capacités des entreprises locales, adapter la conception aux



compétences disponibles et anticiper les besoins d'approvisionnement. Ce faisant, il contribue également à sécuriser la contractualisation avec ses sous-traitants locaux dans les meilleures conditions économiques et calendaires.

Un engagement sur la durée pour garantir une prise en charge optimale de l'ouvrage dans la durée

Enfin, le fait de confier dès à présent l'exploitation-maintenance sur sept ans par le groupement ayant conçu et réalisé l'établissement facilitera la prise en charge immédiate et efficace de la cité judiciaire lors de sa mise en service, dans un contexte où l'appui technique immobilier aux juridictions n'est pas aussi structuré qu'au sein des ressorts de l'hexagone. Plus encore, cela contribuera à la montée en compétence progressive de ces équipes techniques locales, facilitant une transmission efficace des savoir-faire et une pérennité de l'exploitation du bâtiment par les futurs exploitants successifs.

En définitive, face aux défis climatiques et structurels propres à la Guyane, le marché global de performance constitue une réponse

pertinente. Il permet une conception mieux adaptée aux contraintes locales, une exécution sécurisée en matière de savoir-faire et de logistique, ainsi qu'une garantie de performance sur le long terme.

Pour la future cité judiciaire de Cayenne, ce choix offre ainsi les meilleures conditions pour un projet immobilier de qualité, pérenne et performant, au bénéfice du service public de la Justice en Guyane.



© Champenois Architecte et ACAPA Architecture

FOCUS

**Cité judiciaire de Saint-Martin :
concevoir un projet multi-occupants**

Suite au passage du cyclone Irma en septembre 2017 qui avait dévasté de nombreux locaux occupés par des services de l'État, un projet ambitieux a été lancé pour construire une nouvelle cité administrative et judiciaire capable de regrouper, sur un même site, 12 services publics et 4 établissements provenant de 9 ministères différents.

Ce projet, d'une superficie de 8 000 m², a pour objectif d'accueillir 240 postes de travail regroupant des services variés : préfecture, rectorat, police aux frontières, douanes, direction de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DEAL), direction de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt (DAAF), direction de l'Économie, de l'Emploi, du Travail et des

Solidarités (DEETS), direction de la Mer (DM), et offrant des locaux à la direction des Affaires Culturelles (DAC), l'Institut national de recherches archéologiques préventives (INRAP), l'Agence régionale de santé (ARS), Office français de l'immigration et de l'intégration (OFII) et l'Office français de protection des réfugiés et apatrides (OFPRA) ainsi qu'aux services de la justice (tribunal de proximité, Service de la protection judiciaire de la jeunesse et Service pénitentiaire d'insertion et de probation.

Ce regroupement vise à renforcer l'efficacité des services publics en améliorant leur visibilité auprès de la population, à moderniser les conditions de travail des agents publics, mais aussi à encourager la mutualisation des ressources et des services, et ainsi optimiser les coûts. Le bâtiment conçu pour ce projet répond également à des critères stricts de performance énergétique, conformément aux engagements pris dans le cadre du programme France Relance qui soutient le projet via le volet rénovation énergétique des bâtiments de l'État piloté par la direction de l'Immobilier de l'État (DIE) et le ministère de l'Enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation.



La DIE a souhaité que la maîtrise d'ouvrage déléguée soit assurée par l'APIJ qui dispose d'équipes opérationnelles en Guadeloupe. Après des échanges entre la Chancellerie et le ministère de l'Intérieur, l'APIJ s'est vue confier la maîtrise d'ouvrage du projet via une convention de mandat.

Concevoir un projet multi-occupants est particulièrement complexe, car cela nécessite de prendre en compte les besoins spécifiques de chaque futur utilisateur, tant en phase de conception qu'en phase de chantier. La communication entre les différentes parties prenantes est donc un enjeu essentiel pour la réussite du projet. Plusieurs actions ont été menées pour assurer une bonne information et une implication continue des futurs utilisateurs dans les différentes phases du projet. Une comitologie spécifique a été mise en place avec les mandants et les partenaires institutionnels pour échanger sur l'avancement de l'opération et répondre aux différents enjeux au fur et à mesure de l'avancement du projet.

Ainsi, des lettres d'information détaillant le déroulement du projet ont été envoyées aux futurs occupants. Des réunions de présentation



© Caraïbes SKM

ont eu lieu, permettant d'ajuster les attentes des utilisateurs. En janvier 2024, un prototype des bureaux d'accueil a été présenté lors de réunions spécifiques pour recueillir les retours des services. Parallèlement, des points presse organisés par la préfecture ont permis de faire connaître le projet à un public plus large.

Enfin, outre ces actions en cours d'opération, l'APIJ s'est attachée à s'assurer qu'à la mise en service du bâtiment, le suivi et la gestion de l'entretien, de l'exploitation et de la maintenance soient bien organisés entre les différentes institutions et services pour garantir un bon fonctionnement de l'ouvrage tout au long de son cycle de vie et assurer sa pérennité.

FOCUS



Palais de justice de Bobigny : co-construire le projet avec les utilisateurs dès la phase d'études

En application de la méthodologie définie par l'Agence, les équipes et services de la juridiction du tribunal de Bobigny ont été associés à la conception du projet, dès la phase d'esquisse, au travers de groupes de travail thématiques.

Au fil de la conception, l'objet de ces ateliers s'affine, passant de réflexions autour du macrozoning du bâtiment, au choix des mobiliers, matériaux, ou encore à des éléments et équipements plus précis tels que les dispositifs nécessaires à la sécurité du site.

Outre l'échelle des réflexions, les groupes de travail ont porté sur des thématiques variées allant de l'organisation de chacun des types d'espaces (sécurisé, public, tertiaire) aux besoins d'adaptation exprimés par le Barreau, en passant par la sécurisation du site vis-à-vis de son environnement urbain.

Le dialogue mis en place avec la juridiction au travers de ces groupes de travail a permis progressivement d'établir une relation de confiance entre l'Agence et ses interlocuteurs, et de favoriser une co-construction du projet fondée sur une écoute mutuelle et la confrontation des besoins métiers exprimés par la juridiction aux principes du programme.

En parallèle, la maîtrise d'œuvre désignée par l'APIJ s'est familiarisée avec les enjeux d'un projet judiciaire, et avec ceux relatifs à chacun des services amenés à pratiquer au sein du tribunal, encouragés par des visites sur site.



Cette expertise s'étoffant, il est devenu plus facile de conduire ces discussions, et pour chaque partie de comprendre l'enjeu de son interlocuteur à formuler une demande ou à la refuser.

Les modifications apportées au projet ont donc été nombreuses, mais systématiquement justifiées par l'usage. La Chancellerie a porté la décision finale concernant les demandes de modification fonctionnelle.

L'APIJ a également conduit les comités nécessaires à la présentation du projet et à son déroulé auprès de la cour d'appel et du comité social de l'administration (CSA) local.

Ces diverses initiatives, et l'identification claire du binôme chef de projet-directeur de programme, ont favorisé la construction d'une relation de confiance avec la juridiction pour faire évoluer le projet et mieux répondre aux besoins des futurs usagers.



© PCA Stream

Actions de progrès

RSE : une démarche structurée

LE PLAN DE SOBRIÉTÉ ET D'ACCOMPAGNEMENT À LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE

La démarche de responsabilité sociale et environnementale concerne tout le personnel via un engagement collectif et individuel qui favorise les initiatives et valorise les bonnes pratiques. C'est une démarche cohérente avec les missions de l'APIJ, parmi lesquelles la transition écologique des bâtiments dont elle assure la maîtrise d'ouvrage.

Le secrétariat général et la mission Développement durable ont aussi un rôle clé dans l'impulsion et l'animation de la démarche.

Le lancement de la démarche RSE a été initié en janvier 2024 et se structure progressivement.

Trois engagements guident l'action de l'APIJ dans ce domaine :

- » Engager avec les collaborateurs une vision partagée de la Qualité de vie et des conditions de travail (QVCT) et agir pour son amélioration.



© CMOPEAU KUSUNOKI Architectes

- » S'engager collectivement pour faire de l'APIJ un établissement éco-responsable exemplaire.
- » Engager avec les parties prenantes, et notamment la tutelle et les partenaires, une maîtrise d'ouvrage publique de qualité durable et socialement exemplaire.

LA QUALITÉ DE VIE ET DES CONDITIONS DE TRAVAIL

Le comité social de l'administration (CSA) a voté à l'unanimité en 2024 le schéma pluriannuel d'orientations directrices pour la mise en œuvre d'actions concourant à l'amélioration de la Qualité de vie et des conditions de travail (QVCT), suite à l'exploitation d'un questionnaire en 2024, ainsi que la charte des temps.

Le schéma d'orientations directrices QVCT a pour objectif de renforcer la cohésion, d'améliorer la vie au travail des agents, de renforcer l'attractivité de l'APIJ, de favoriser l'épanouissement professionnel et la performance des collaboratrices et collaborateurs, de faire preuve de résilience sur les activités des services.

Les repères des bonnes pratiques pour une meilleure répartition des temps accompagnent la revue et l'actualisation du Règlement intérieur du temps de travail (RITT).

INSERTION SOCIALE

Un travail a été engagé, dans le cadre des chantiers de progrès, pour renforcer les clauses contractuelles des marchés de conception-réalisation et de travaux afin de renforcer les leviers favorisant l'insertion professionnelle.

Dans ce cadre, cinq orientations sont en cours d'expertise en vue d'une intégration éventuelle dans nos contrats :

- » Resserrer les liens avec les facilitateurs et leur demander de mieux accompagner les titulaires.
- » Inciter à la mise en place d'heures de formation.
- » Favoriser la diversification des actions d'insertion
- » Qualifier les heures d'insertion au moment de la rédaction des marchés.
- » Allotir certaines parties du marché et en faire des marchés réservés.

Par ailleurs, le CSA de l'APIJ a validé un plan de sobriété.

Les actions sont regroupées autour de 6 thématiques : sensibilisation et formation, énergie, numérique, mobilité, immobilier, achats.

Une référente service public écoresponsable a été nommée et a pu animer, avec le soutien de la mission développement durable, des ateliers dans le cadre de la semaine du Développement durable (quizz et fresque du climat).

Des communications autour des écogestes au bureau ont été déclinées.

Une charte service public écoresponsable (SPE) a été signée par l'ensemble des encadrants de l'APIJ, et il a été retenu de mobiliser, sur la base du volontariat, des ambassadeurs de la sobriété pour relayer et animer nos actions internes.

Des premiers indicateurs ont été mis en place (suivi des consommations et affichage) et demanderont à être développés en 2025.

Des instructions ont été données sur les extinctions des lumières ou l'utilisation économe de certains équipements partagés. Les températures sont régulièrement relevées.

La marge de manœuvre de l'APIJ est toutefois limitée en tant que locataire. Le propriétaire est sensibilisé et bien engagé dans la démarche, par exemple, Eco watt, avec l'organisation de journées dédiées tout au long de l'année.

La gestion des déchets et le bannissement de l'usage du plastique sont effectifs.

La politique de voyage de l'APIJ s'est engagée dans une démarche sobriété, avec notamment la mise en œuvre de l'obligation de report de l'avion pour les trajets substituables par voie ferroviaire en moins de 4 heures, et le rappel sur l'opportunité du déplacement, néanmoins consubstantiel à la mission de l'APIJ. La mise en œuvre du télétravail (jusqu'à 3 jours, largement consommés) contribue significativement à la mise en place d'une mobilité plus sobre.

Les surfaces immobilières occupées par l'APIJ ont été densifiées avec la croissance des effectifs, sans acquisition de surfaces complémentaires.



L'APIJ a consacré une journée à la QVCT en juin 2024. Les thématiques retenues étaient centrées sur la compréhension de la charge de travail (charge et sous-charge) et les outils de régulation. Un atelier a été organisé pour réfléchir sur les points forts et les points à améliorer en matière de QVCT à l'APIJ.

Un audit égalité - diversité a également été lancé avec la mise en ligne d'un questionnaire au 4^e trimestre 2024. La restitution a été faite

début 2025. D'ores et déjà, des actions ont été engagées : journées de sensibilisation et de formation, mise en ligne d'un process de signalement, etc.

Une revue des talents a été menée en 2022/23, et un bilan en a été tiré en 2024. Le dispositif d'accompagnement professionnel a été renforcé en 2024 avec la nomination d'une référente mobilité - carrière, et en évolution professionnelle.

Développement durable : des engagements opérationnels mesurables

MISSION DÉVELOPPEMENT DURABLE : ENRICHIR SON EXPERTISE ET ACCOMPAGNER LES OPÉRATIONNELS

La mission développement durable s'est centrée sur l'accompagnement des projets pénitentiaires et judiciaires à chaque phase.

À ce titre, des contre-expertises ont été menées dans le cadre d'analyse des offres à la suite de la remise des conclusions des AMO techniques pour de nombreuses opérations telles que les établissements pénitentiaires de Nîmes, Nord francilien, Crisenoy, Angers et les palais de justice de Basse Terre, Perpignan, puis également à la suite de rendus des phases études pour les opérations pénitentiaires de Vannes, Rivesaltes, Saint-Laurent du Maroni, Seine-Saint-Denis et les palais de justice de Nancy, Toulon, Bobigny, Meaux.

La mission développement durable a également piloté en 2024 la réalisation d'une étude confiée à un bureau d'études technique pour calculer les bilans carbone liés aux produits de construction de 3 grands établissements pénitentiaires récemment livrés (centres pénitentiaires de

Palais de justice de Cusset

Lutterbach, Caen et Lavau]. Cette étude a permis de dégager de premiers ordres de grandeur en vue d'une future exigence programmatique d'indicateurs carbone liés aux matériaux de construction des opérations pénitentiaires. La démarche doit être à présent poursuivie par la consolidation de ces valeurs cibles, via notamment leur confrontation aux données d'impact carbone collectées dans les études rendues par les groupements des opérations pénitentiaires actuellement en phase études.

Le recrutement d'un responsable de la mission développement durable à temps plein en octobre 2024 a permis de renforcer à la fois l'expertise de l'Agence dans la prise en compte des enjeux de qualité environnementale pour les opérations, mais aussi sa capacité à mener des actions transverses de capitalisation des retours d'expérience, de prospective, et de formation des opérationnels dans ce domaine.

DES ENGAGEMENTS OPÉRATIONNELS

Le programme générique pénitentiaire demande qu'au moins 10 % de la consommation en énergie primaire des futurs établissements pénitentiaires soit assurée par des énergies renouvelables. Cela s'est traduit par des réponses variées des groupements, que ce soit le recours à



© BLP & Associés

des chaudières bois, aux panneaux solaires thermiques et aux panneaux photovoltaïques (principalement en outre-mer).

Au vu de l'intérêt présenté par la géothermie pour assurer à la fois une fonction de chauffage mais également pour la production de froid, l'APIJ a pris la décision en 2023 de systématiser dans ses consultations de marchés de conception-réalisation pénitentiaires une variante obligatoire reposant sur la mise en œuvre d'une solution géothermie, dès lors qu'un potentiel géothermique était identifié dans les études préalables de site.

Cette stratégie porte progressivement ses fruits et a conduit au choix de cette solution sur plusieurs projets pénitentiaires (CP Vannes, CP Crisenoy, ENAP), et également sur l'opération du palais de justice de Toulon, dont les phases d'études conduites en 2024 ont permis d'en préciser la mise œuvre.

L'année 2024 a également vu le développement des installations photovoltaïques sur les projets judiciaires. En effet, hormis une opération, tous les projets judiciaires dont les études ont été engagées ou en cours en 2024 prévoient des

panneaux photovoltaïques en toiture, soit en autoconsommation totale, soit avec revente vers le réseau. À ce titre, le contexte spécifique de l'opération de Saint-Laurent du Maroni, qui s'insère dans un territoire avec de fortes tensions sur l'approvisionnement en électricité, a conduit à prévoir des installations photovoltaïques à la fois en toiture des bâtiments et en ombrières des parkings, permettant de couvrir au moins la moitié de la consommation électrique totale du site.

L'APIJ a par ailleurs lancé en 2024 un travail visant à transcrire les orientations fixées par l'État en matière de transition écologique issues de la circulaire du Premier Ministre de novembre 2023 dans les programmes génériques pénitentiaires et judiciaires. Ce travail doit être poursuivi en 2025 pour définir des niveaux d'exigence environnementale ambitieux, tout en restant compatibles avec les exigences métiers spécifiques à l'immobilier judiciaire.



Cité du ministère de la Justice de Saint-Laurent du Maroni

Enfin, l'Agence a organisé avec la chancellerie un séminaire immobilier qui s'est tenu le 18 janvier 2024 sur le thème "Changement climatique : quels enjeux pour le ministère de la Justice ?". Cet événement, qui a été ouvert par la secrétaire générale du ministère, a rassemblé environ 150 personnes issues des différents services immobiliers du ministère en région, de l'administration centrale et de l'Agence, a permis à la fois d'apporter grâce au concours du cabinet de conseil Carbone 4, un socle de connaissances partagées sur les enjeux de décarbonation appliqués à l'immobilier, mais aussi de maximiser le partage des pratiques existantes visant à construire de nouvelles actions entre les différentes entités immobilières du ministère, et d'obtenir pour chaque participant les premiers éléments pour agir sur son périmètre.

Les chantiers de progrès : bilan à 1 an

En 2023, l'Agence a souhaité se doter d'une démarche de structuration et de pilotage des actions de progrès qu'elle a pu identifier ces dernières années. Les "chantiers de progrès" ont ainsi été lancés au tout début de l'année 2024, lors d'un séminaire rassemblant l'ensemble des équipes de l'APIJ.

© HAAN Architecten



Après une année de travaux, cette démarche de chantiers de progrès bénéficie désormais de solides fondations méthodologiques : 26 chantiers actifs disposent chacun d'un-e pilote et d'une équipe de contributeurs, leur avancement est contrôlé par la direction lors de revues de progrès périodiques, et leur production est valorisée dans un dispositif de communication interne ad hoc. L'ensemble des personnels sont affectés à au moins un chantier de progrès, et l'intégration dans la démarche fait partie du parcours des nouveaux arrivants. Par ailleurs, l'Agence s'est dotée de nouveaux outils numériques collaboratifs au service de l'intelligence collective, au travers des fonctionnalités du nouvel intranet ainsi que de l'outil Hlaxoon.

Le gros œuvre des actions de progrès a également progressé tout au long de l'année 2024, avec des premiers livrables portant aussi bien sur des audits et leurs plans d'actions associés (qualité de vie et conditions de travail, égalité femmes-hommes, fonction communication...) que sur des documents pratiques (livret d'accompagnement social & RH, calendrier partagé des instances, formations et événements internes, guide pratique des tutelles...), des outils informatiques (Intranet, E-Attestations, Base de DOE...), l'organisation d'événements (semaine européenne du développement durable...) ou encore la consolidation des processus internes (parcours de formation par métier, cartographie des expertises techniques, jalons de communication opérationnelle, cartographie des processus opérationnels...).

L'année 2025 doit permettre à la démarche de se poursuivre activement en valorisant pleinement les réussites obtenues, de manière à soutenir l'effort et la motivation collectifs au service de l'amélioration continue d'une maîtrise d'ouvrage publique de référence.



Le COP

Le contrat d'objectifs et de performance (COP) est l'outil de pilotage stratégique qui permet au ministère de la Justice de fixer les priorités, les objectifs et indicateurs associés de son opérateur de maîtrise d'ouvrage sur une période de trois à cinq ans.

Les ministères de tutelle assurent le suivi de ces orientations stratégiques pour garantir leur cohérence avec les politiques publiques. Approuvé par le conseil d'administration du 12 mars 2024, et signé officiellement par la secrétaire générale du ministère, la directrice du budget, et le directeur de l'APIJ en septembre 2024, le contrat d'objectifs et de performance 2024-2027 de l'APIJ s'inscrit dans un contexte de plan de charge d'une ampleur exceptionnelle et tout à fait inédite depuis la création de l'établissement.

Pour mener à bien ce plan de charge, l'enjeu majeur est celui des ressources humaines. L'agence est en effet confrontée à un fort renouvellement des équipes, concomitamment à leur rajeunissement, ainsi qu'à la forte concurrence qui se joue sur le marché du recrutement dans l'ingénierie.

Centre de détention de Rivesaltes

L'un des éléments structurants est la révision du cadre de gestion de l'Agence, sous réserve de la validation des tutelles.

C'est dans ce contexte que les axes stratégiques retenus dans les priorités du plan de progression de l'Agence ont été définis :

- » Conduire un programme immobilier d'une ampleur exceptionnelle, en assurant un pilotage des projets par les risques ;
- » Construire qualitativement et durablement ;
- » Consolider l'expertise de l'agence, la performance de la maîtrise d'ouvrage et l'optimisation de ses ressources.

Les principales évolutions par rapport au précédent COP de l'APIJ concernent :

- » Des prescriptions en matière de développement durable pour répondre aux ambitions ministérielles ;
- » L'amélioration du suivi des GPA (Garantie de parfait achèvement) et des post-livraisons et de la qualité technique des ouvrages ;
- » La prise en compte des enjeux sur la cybersécurité, avec notamment le développement des projets en BIM (Building information modeling), et plus généralement le développement de l'expertise technique ;
- » La finalisation des référentiels de programmation ;



© AIA Architectes - UTA Architectes cotraitants - Agence Palissade

- » L'explicitation de la nécessaire adéquation entre les missions confiées à l'opérateur et les moyens alloués, notamment en emplois ;
- » Le développement du contrôle interne ;
- » La refonte du cadre de gestion ;
- » La mise en place d'un comité d'audit.

Afin de suivre la bonne atteinte des objectifs fixés, l'APIJ organise régulièrement des comités de direction dédiés.

Par ailleurs, et conformément à la circulaire du premier ministre du 26 mars 2010, un rendez-vous stratégique réunissant à un haut niveau de représentation les directions d'administration centrale concernées du ministère de la Justice et les dirigeants de l'APIJ est organisé avant la fin du premier semestre de chaque exercice pour dégager les priorités de l'organisme.

Cité du ministère de la Justice
de Saint-Laurent du Maroni

Les opérations judiciaires



En travaux

- 36 • PJ de l'Île de la cité
- 40 • PJ de Lille
- 41 • CITAJ de Saint-Martin
- 42 • CNDA - TA de Montreuil



En conception

- 43 • TJ de Bobigny
- 44 • PJ de Toulon
- 45 • CMJ de Saint-Laurent du Maroni
- 46 • CJ de Cayenne
- 47 • PJ de Perpignan
- 48 • PJ de Meaux
- 49 • CJ de Nancy



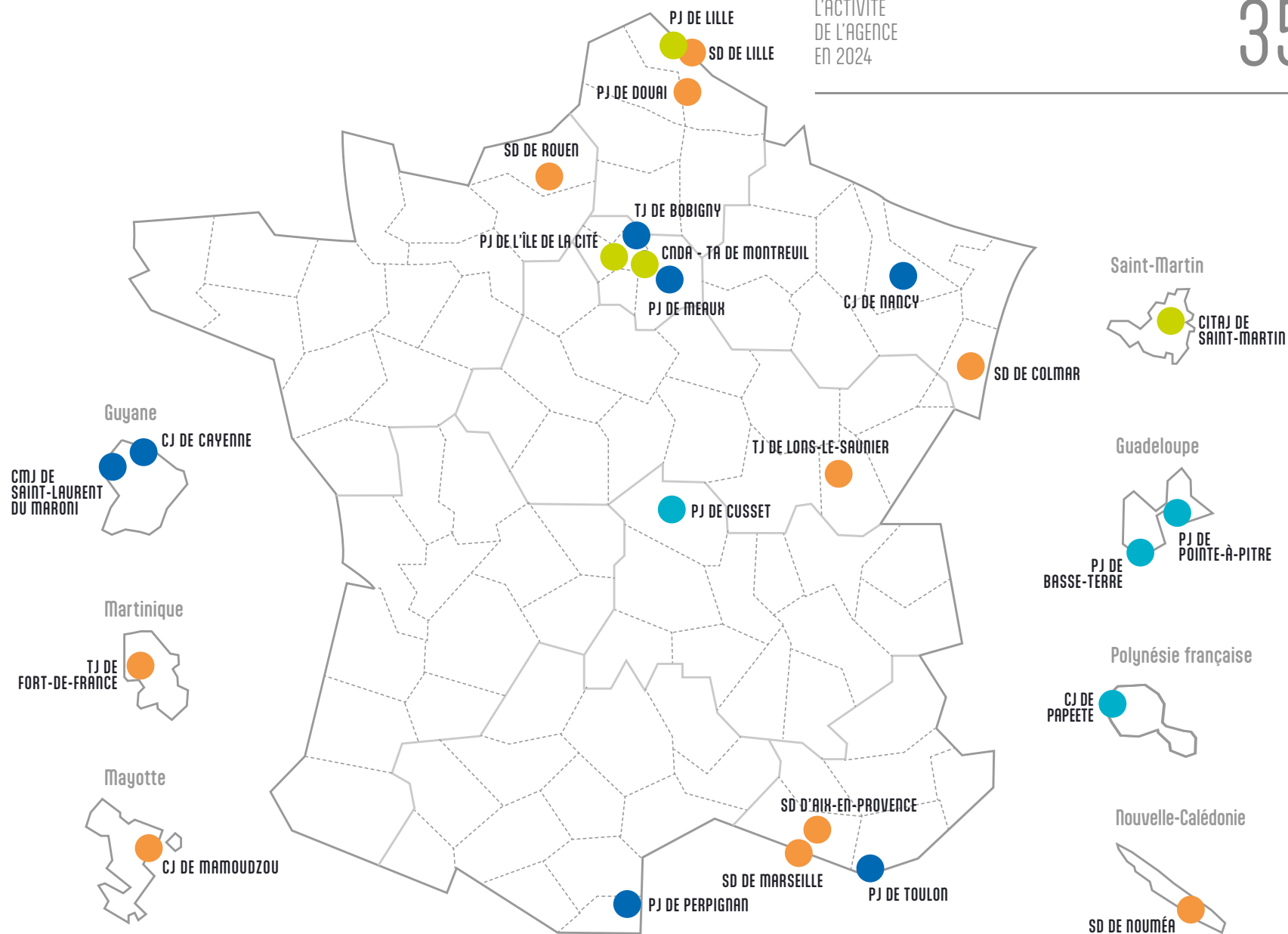
En Appel d'offres

- 50 • PJ de Cusset
- 51 • PJ de Basse-Terre
- 52 • CJ de Papeete
- 52 • PJ de Pointe-à-Pitre



En études préalables

- 53 • TJ de Fort-de-France
 - SD d'Aix-en-Provence
 - SD de Colmar
 - PJ de Douai
 - SD de Marseille
 - SD de Nouméa
 - SD de Rouen
 - SD de Lille
 - CJ de Mamoudzou
 - TJ de Lons Le Saunier





PALAIS DE JUSTICE DE L'ÎLE DE LA CITÉ PARIS (75)

Classé au titre des monuments historiques et partagé entre les ministères de la Justice, de la Culture et de l'Intérieur, cet ensemble patrimonial exceptionnel fait l'objet d'une réhabilitation menée depuis 2021.

Celle-ci a démarré par la première partie du bâtiment B2 dite « B2p1 » au 36 quai des Orfèvres après le redéploiement de 450 postes de travail pour libérer la zone dévolue au chantier et opérer les travaux de sécurisation et de curage des espaces intérieurs.

Le chantier principal a démarré en mars 2023 avec la réalisation du gros œuvre, la démolition des trémies d'escaliers, la découverture de la toiture et la restauration des façades. Les corps d'état techniques et architecturaux ont débuté à l'été 2024.

L'objectif poursuivi est une mise en service début 2026. En parallèle, les études pour la réhabilitation du bâtiment B5 (partie du palais de la Cité comprise entre le quai de l'Horloge et la cour du mai) et des combles du B6 se sont achevées en novembre 2024,



Réhabilitation de la première partie du bâtiment B2 (dite « B2p1 ») 36 quai des Orfèvres

Institutions concernées

Cour de cassation, cour d'appel de Paris,
Préfecture de police

Contractants

Maîtrise d'œuvre / 2BDM (Architecte
en chef des monuments historiques),
BET Choulet, le bureau d'études,
MTBI Consulting, Khephren ingénierie,
AIA Management

Travaux en lots séparés (8 lots)

Lot 1 – Tout corps d'état : Dumez
(mandataire), GTIE tertiaire, TOP, TFL, Neom
Lot 2 – Couverture : Balas (mandataire),
Accessur échafaudages
Lot 3 – Maçonnerie – Pierre de taille :
entreprise H. Chevalier
Lot 4 – Menuiseries :
Les ateliers Aubert Labansat
Lot 5 – Ferronnerie - lustrerie :
entreprise Mazingue
Lot 6 – Menuiseries intérieures :
Asselin (mandataire), parquets Gal

Lot 7 – Plâtrerie : atelier Louis del Boca
Lot 8 – Décor : Meriguet restauration
(mandataire), Phelippeau

Dates clés

- » **Septembre 2021 - avril 2022** /
notification des huit lots de travaux
- » **Septembre 2022** / opération de
relogement achevée pour libérer
les locaux du B2p1
- » **Juin 2022 à février 2024** / travaux
préparatoires, curage des anciens locaux
et création d'une base-vie
- » **Mars 2024** / démarrage des travaux
principaux
- » **Été 2024** / démarrage des corps d'état
secondaires
- » **Début 2026** / mise en service

Chiffres clés

- » **14 000 m²** de surface de plancher
- » **125 postes** de travail Justice
- » **5 salles** d'audience

permettant ainsi une publication
du dossier de consultation des
entreprises (DCE) pour 13 des 15
lots de travaux aux entreprises
sélectionnées en décembre 2024.
Une collaboration avec le Centre des
Monuments Nationaux a été mise en
place pour coordonner les interfaces
avec la Conciergerie en sous-sol du
bâtiment B5, au regard des enjeux
de stabilité du monument et de
maintien en exploitation du musée.

Les travaux préparatoires ont débuté
en septembre 2024, comportant deux
volets : des opérations anticipées aux
travaux du B5 et des opérations de
relogement du personnel des cours
encore présent dans ce bâtiment
dans les autres bâtiments du palais.
Le démontage de la salle provisoire
des grands procès à partir de mars
2025 marque le lancement des
travaux principaux, dont l'objectif
de remise en service fixée en 2030.



© Pascal Aimar

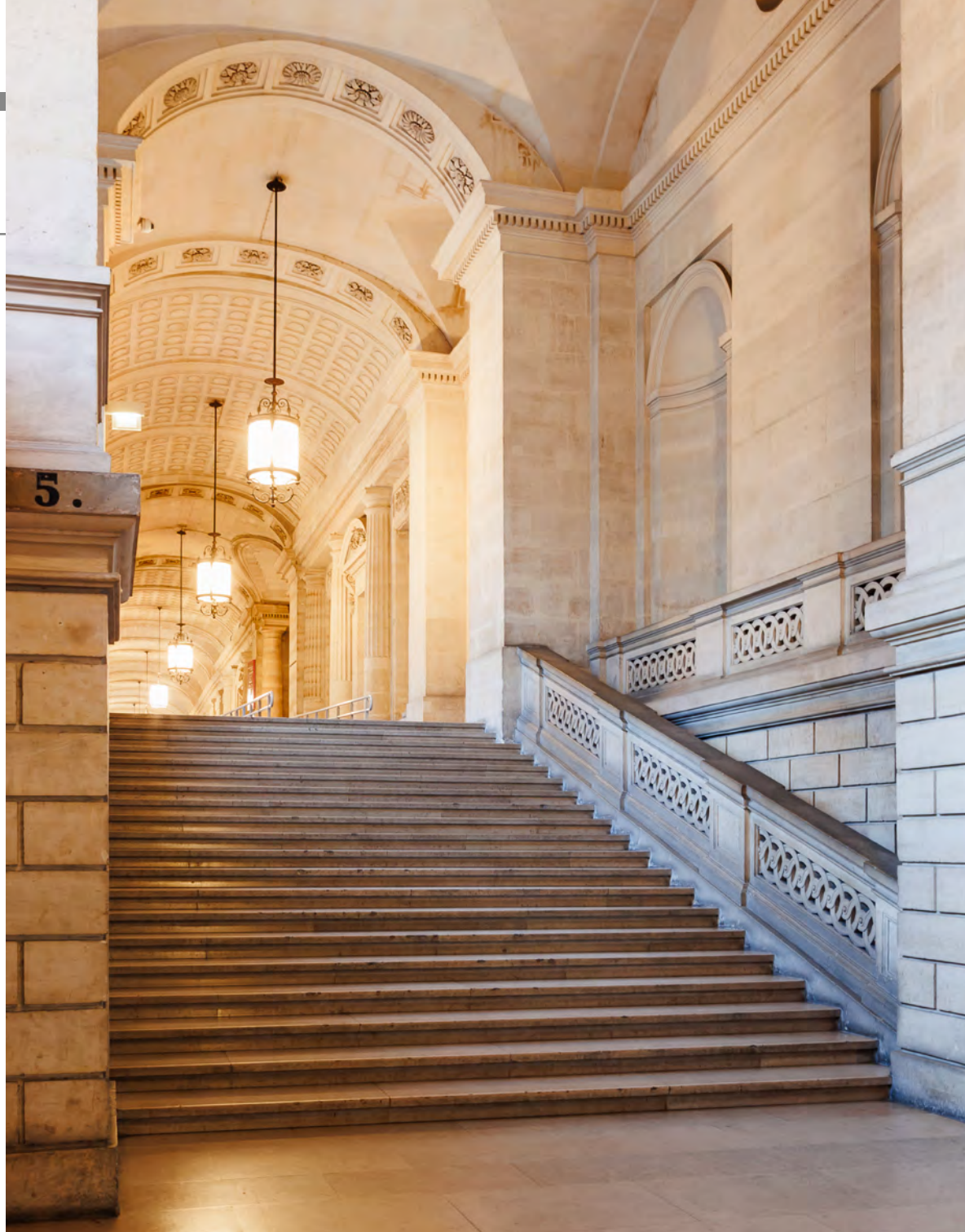
© Pascal Aimar





En marge de ces opérations d'ampleur et en application du schéma directeur de sécurité incendie, le démontage des modulaires installés depuis les années 90 dans la cour de la Sainte-Chapelle a été réalisé entre décembre 2023 et mars 2024.

La nouvelle version du schéma directeur a été déposée en juin 2024, pour une validation par la commission de sécurité (préfecture de police) en novembre 2024.



Réhabilitation du bâtiment B5 2/4 boulevard du Palais

Institutions concernées

Cour de cassation, cour d'appel de Paris, Conciergerie (CMN)

Contractants

Maîtrise d'œuvre / 2BDM (Architecte en chef des Monuments Historiques), BET Choulet, le bureau d'études, MTBI consulting, Khephren ingénierie, Équilibre structures, AP architecture, cabinet Pilte, Les éclairieurs
Pilote / AIA Management
Entreprise de travaux pour /
· les opérations anticipées : DP.r
· les opérations de relogement : Eiffage Construction et Amélioration de l'Habitat

Dates clés

- » **Octobre 2023** / obtention de l'Autorisation de travaux (AT) au titre des monuments historiques par la DRAC
- » **Mars 2024** / validation de l'Avant-projet Définitif
- » **Juillet 2024** / publication des Avis d'appel public à la concurrence (AAPC) pour les 15 lots de travaux
- » **Septembre 2024** / démarrage des travaux des opérations anticipées et de relogement
- » **Octobre 2024** / dépôt de la DACAM au titre de la sécurité incendie et de la mise en accessibilité, à la commission de sécurité

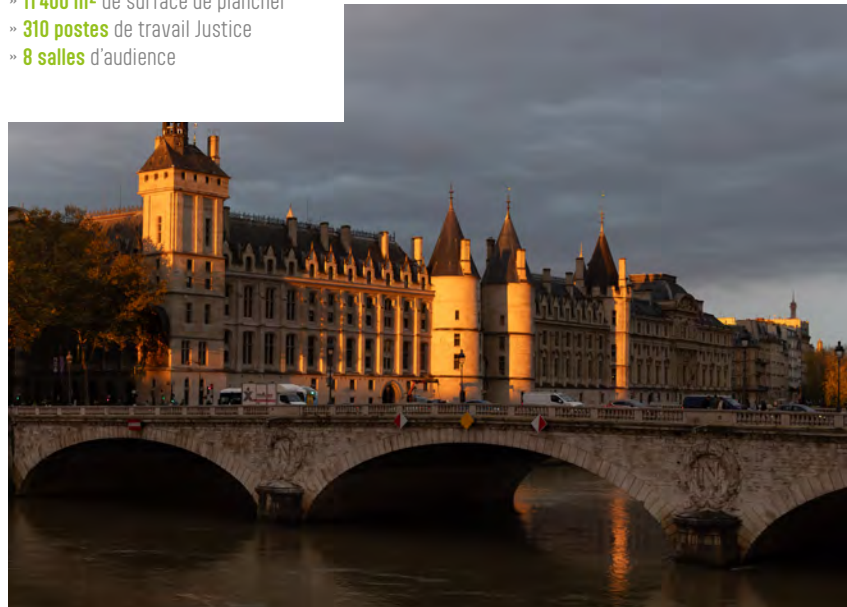
- » **Novembre 2024** / remise du PRO-DCE par l'ACMH
- » **Décembre 2024** / obtention de l'Autorisation de travaux (AT) complémentaire pour l'atrium de Belleyrne au titre des monuments historiques par la DRAC
- » **2025** / démontage de la salle provisoire des grands procès et démarrage des travaux principaux
- » **2030** / mise en service

Chiffres clés

- » **11 400 m²** de surface de plancher
- » **310 postes** de travail Justice
- » **8 salles** d'audience



© Pascal Alimar



© Annie Gozard



PALAIS DE JUSTICE DE LILLE NORD (59)

Le nouveau palais de Justice de Lille a été conçu selon une double attente : être un espace accueillant pour les justiciables, tout autant qu'un lieu de travail de qualité pour les utilisateurs. Trois ensembles différenciés répondent chacun aux exigences particulières de leurs usages au sein d'une structure cohérente permettant unité et clarté fonctionnelle.

Le socle paysager du bâtiment abrite les espaces publics d'accueil et

d'audience : la salle des pas perdus est traitée comme une place publique dont les façades sont les grandes salles d'audience.

À cet espace s'ajoute un espace intermédiaire pour les salles d'audience de cabinet intégrant ainsi les exigences de modernisation de la Justice du XXI^e siècle. Cet espace volontairement en retrait se situe en hauteur dans l'édifice triangulaire. Il se déploie sur quatre niveaux et constitue le cœur du palais.

Enfin, les espaces de bureaux entourent, dans un volume hexagonal, les salles d'audience de cabinet. Les travaux de terrassement et de fondation ont démarré en juin 2022. Le gros-œuvre s'est achevé en décembre 2023. L'opération a franchi un jalon important en mai 2024 avec l'achèvement de la phase hors d'eau hors d'air. Le chantier se poursuit désormais avec les travaux du second œuvre.

Juridictions concernées

Tribunal judiciaire

Contractants Maîtrise d'œuvre

Groupement Office for Metropolitan Architecture - OMA (architecte mandataire)
Saison Menu (architecte associé)
WSP (BET, géotechnicien, BIM manager)
MF (économiste)
Quadrim (exploitation maintenance)
Base (paysagiste)
8'18'' (conception lumière)
LASA (acousticien)
Transsolar (BET HQE)
VS-A (BET enveloppe)
Cronos conseil (BET sûreté)

Travaux

Eiffage Construction Nord Pas-de-Calais (mandataire), Groupe Goyer, Eiffage Énergie Systèmes Clevia Nord, Eiffage Énergie Systèmes Nord.

Dates clés

- » **Juin 2022** / démarrage des travaux
- » **2026** / fin des travaux

Chiffres clés

- » **24 200 m²** de surface de plancher
- » **13 salles** d'audience publiques
- » **53 salles** d'audience de cabinet





© Carapress

CITÉ ADMINISTRATIVE ET JUDICIAIRE DE SAINT-MARTIN

ANTILLES FRANÇAISES (978)

Au lendemain du passage du cyclone dévastateur IRMA en 2017, nombre de services d'État ont été relogés de manière précaire et le palais de justice existant a dû être remis en état à minima. En effet, ce dernier, composé d'un bâtiment historique réalisé par l'architecte Ali Tur dans les années 1930 et d'une annexe, a fait l'objet d'une rénovation légère en 2018. Cependant, les locaux de ce palais de justice ne sont plus adaptés aux

besoins fonctionnels actuels et ne répondent pas à toutes les normes, notamment celles liées aux enjeux d'accessibilité. Le projet de construction de la future cité administrative et judiciaire de Saint-Martin, sous maîtrise d'ouvrage de l'Agence publique pour l'immobilier de la Justice, est un projet interministériel regroupant au total 16 entités émanant de 9 ministères. Il est financé par le plan de relance économique France

Relance et par le fonds de prévention des risques naturels majeurs, et cible des objectifs ambitieux en termes de performances et de consommations énergétiques. Tous les services de la Justice présents à Saint Martin seront, à terme, regroupés sur un site unique localisé à Marigot. La phase de conception du projet s'est achevée en septembre 2023. Les travaux de gros œuvre sont en cours.

41

Juridictions concernées

Tribunal de proximité – Des locaux sont également prévus pour le service de protection judiciaire de la jeunesse (PJJ) et le service de probation et d'insertion pénitentiaire (SPIP)



Contractants

Marché global de performance

Groupement

Ingénierie Constructions Modernes (entreprise de travaux mandataire du groupement)
DHA (Architecte)
Caribéenne de Coordination et d'Études Techniques (BET VRD, structure, corps d'état architecturaux)
LAGE Ingénierie (BET lots fluides, incendie, environnement)
Groupe GAMBA (BET acoustique)
ENEOR (BET commissionnement)
GUIBAN Antilles (entreprise de CVC, plomberie et de maintenance)

Dates clés

- » **Octobre 2023** / démarrage des travaux
- » **2026** / prise de possession

Chiffres clés

- » **8 000 m²** de surface de plancher dont environ **2 000 m²** pour la Justice
- » **2 salles** d'audience publiques
- » **3 salles** d'audience de cabinet
- » **18 000 h** de travail d'insertion



COUR NATIONALE DU DROIT D'ASILE ET TRIBUNAL ADMINISTRATIF DE MONTREUIL SEINE-SAINT-DENIS (93)

L'APIJ mène pour le compte du Conseil d'État le projet de relocalisation de la Cour nationale du droit d'asile (CNDA) et du tribunal administratif (TA) sur le site ex-AFPA à Montreuil.

Les travaux de construction et réhabilitation ont démarré en mai 2024 après 15 mois d'études de conception réalisées par le groupement Eiffage Construction Équipement / Snøhetta / Oteis / Amoes / Eiffage services, titulaire du marché public global de performance (MPGP) pour la conception, la réalisation et l'exploitation-maintenance de cette opération. La livraison de l'opération est prévue pour l'été 2026.

© Snøhetta Studio Paris



© Snøhetta Studio Paris



Juridictions concernées

Tribunal administratif de Montreuil
et Cour nationale du droit d'asile

Contractants

Groupement marché global
de performance / Mandataire

Eiffage construction équipements
Co-traitants

Snøhetta Studio Paris (architecte)
Oteis (BET)
Amoes (BET),
Eiffage services
(exploitation-maintenance)

Dates clés

- » **Juin 2021** / démarrage des travaux de désamiantage
- » **Décembre 2022** / notification du marché public global de performance
- » **Mai 2024** / démarrage des travaux
- » **2^e trimestre 2026** / prise de possession

Chiffres clés

- » **22 162 m²** de surface de plancher
- » **5 salles** d'audience pour le tribunal administratif
- » **34 salles** d'audience pour la Cour nationale du droit d'asile
- » **2 500 h** d'insertion pour les travaux de désamiantage
- » **40 000 h** d'insertion pour les travaux de réhabilitation

Juridictions concernées

Tribunal judiciaire, pôle pénal

Contractants Maîtrise d'œuvre

PCA – STREAM (mandataire)

Été Design

Atelier Hervé Audibert

La compagnie du paysage

Ingerop Conseil et Ingénierie

Khephren Ingénierie

BMF

Avel Acoustique

Cronos Conseil

Mot Mac Donald

Artelia SAS

CSD & Associés

Dates clés

- » **Juin 2021** / lancement du concours de maîtrise d'œuvre
- » **Septembre 2023** / notification du marché de maîtrise d'œuvre
- » **2025** / lancement de l'appel d'offres travaux
- » **2026** / démarrage des travaux de construction de l'extension

Chiffres clés

- » **20 800 m²** de surface de plancher de l'extension neuve
- » **8 salles** d'audience publiques
- » **42 salles** d'audience de cabinet

L'ACTIVITÉ
DE L'AGENCE
EN 2024

43

TRIBUNAL JUDICIAIRE DE BOBIGNY SEINE-SAINT-DENIS (93)

Afin de pallier les défaillances techniques et fonctionnelles et la saturation des espaces du tribunal judiciaire construit en 1987, la Chancellerie a opté pour la construction d'une extension neuve afin d'accueillir le pôle pénal du tribunal en exploitant le foncier disponible attenant.

Le marché de maîtrise d'œuvre a été notifié à l'été 2023 et l'avant-projet définitif a été soumis à l'APIJ en décembre 2024. Lors de cette phase de conception, le dialogue entretenu avec la juridiction a permis de remodeler certains aspects du projet, comme la distribution des bureaux et l'agencement des salles

d'audience, afin de mieux répondre aux attentes des utilisateurs. L'année 2025 sera consacrée à la consultation des entreprises de travaux et à la préparation du dépôt du permis de construire.





PALAIS DE JUSTICE DE TOULON VAR (83)

Les juridictions de Toulon sont implantées sur trois sites différents, dont le tribunal historique (palais Péri), vétuste et présentant de nombreux dysfonctionnements. Le regroupement des juridictions sur un seul site par une opération de réhabilitation lourde du palais Péri et d'extension sur l'emprise mitoyenne permettra de rationaliser les implantations et de développer les surfaces nécessaires à la mise en œuvre de la nouvelle organisation impulsée par la loi de programmation

et de réforme pour la Justice. À la suite du concours d'architecte, le marché de maîtrise d'œuvre a été notifié en mars 2023 à l'agence Moreau Husunoki. Cette dernière a finalisé mi-2023 les études de diagnostic du bâti existant et fin 2023 les études de faisabilité pour l'accueil des effectifs complémentaires des États généraux de la Justice. L'APS a été remis courant 2024. Les études de conception se poursuivront en 2025. Parallèlement, un diagnostic archéologique sur le terrain

d'extension du projet a été mené en 2023 et donnera lieu à des fouilles archéologiques préalablement au commencement des travaux de réhabilitation-extension. Enfin, les études de programmation et techniques portant sur les deux sites de relogement des actuels occupants du palais Péri ont été conduites en 2023-2024 et se poursuivront en 2025 afin d'anticiper le relogement des juridictions et le maintien de l'activité juridictionnelle pendant les travaux.

Juridictions concernées

Tribunal judiciaire, Tribunal de commerce, Conseil de prud'hommes

Contractants Groupement MOE

Agence d'architecture Moreau Husunoki
OTCE Languedoc-Roussillon
Puya Paysage
Martine Harle
Peutz Associés
ANTERA Group
Quadrim
Cronos Conseil
BMF

Dates clés

- » **Mars 2023** / notification du marché de maîtrise d'œuvre
- » **3^e trimestre 2023** / réalisation du diagnostic archéologique
- » **2024-2025** / poursuite des diagnostics complémentaires de site et des études de conception architecturale

Chiffres clés

- » **16 000 m²** environ de surface de plancher
- » **12 salles** d'audience publiques
- » **21 salles** d'audience de cabinet

Contractants Groupement MPGP

Pizzarotti (constructeur mandataire)
Architecture Studio (architecte)
Ingerop (BET)
CS Ingénierie (BET Cfa)
Akima Concept – Equans (Travaux)
Ineo – Equans (Travaux)
Sodexo (exploitation-maintenance)

Dates clés

- » **Juin 2020** / lancement de l'appel d'offres
- » **Avril 2021** / ouverture du dialogue compétitif
- » **Novembre 2023** / notification du marché global de performance
- » **2023-2025** / études de conception
- » **Mi-2025** / démarrage des travaux
- » **2029** / livraison

Chiffres clés

- » Plus de **40 000 m²** de surface de plancher sur **25 ha**
- » **495 places** pour l'établissement pénitentiaire
- » **3 salles** d'audience publiques pour le tribunal judiciaire
- » **150 000 h** d'insertion

L'ACTIVITÉ
DE L'AGENCE
EN 2024

45

CITÉ DU MINISTÈRE DE LA JUSTICE DE SAINT-LAURENT DU MARONI GUYANE FRANÇAISE (973)

La création de cette cité, qui intègre un tribunal judiciaire, un centre pénitentiaire, un service pénitentiaire d'insertion et de probation et des locaux de la direction de la protection judiciaire de la jeunesse, s'inscrit dans la continuité des Accords de Guyane de 2017.

Ce projet permettra notamment de répondre à la surpopulation de l'établissement pénitentiaire de Rémire-Montjoly et de rapprocher le service public de la Justice du territoire ouest-guyanais. La cité sera implantée dans le secteur Margot, en entrée de

ville, au sein d'un des périmètres d'aménagement de l'Opération d'Intérêt National de Guyane. Le dialogue compétitif, lancé en 2021, avec 2 groupements candidats, s'est achevé en juillet 2023 avec l'attribution du marché global de performance (conception, réalisation, 7 années d'exploitation-maintenance) au groupement dont le mandataire est Pizzarotti.

Les études de conception sont en cours en vue d'un démarrage des travaux mi-2025.

Un dispositif partenarial, sous l'égide de la Préfecture de Guyane, a été lancé en 2022 pour anticiper et optimiser l'insertion socio-économique de ce projet hors normes sur le territoire ouest-guyanais. Les comités dédiés sont désormais tenus à échéance régulière.





CITÉ JUDICIAIRE DE CAYENNE GUYANE FRANÇAISE (973)

L'évolution de l'activité juridictionnelle à Cayenne et la nécessité d'offrir des conditions de travail modernes aux magistrats et fonctionnaires, ainsi que des conditions d'accueil satisfaisantes pour les justiciables, ont conduit la Chancellerie à décider de la création d'une cité judiciaire sur le site Rebard

qui accueillera toutes les juridictions de première instance, ainsi qu'un silo d'archives.

À la demande du Conseil d'État, le tribunal administratif de Guyane intégrera également la future cité judiciaire.

Cette opération fait l'objet d'un montage en marché global

de performance associant conception, réalisation et sept années d'exploitation-maintenance. Au terme d'un dialogue compétitif mené en 2023, le marché a été signé début 2024 ce qui permet d'envisager un démarrage des travaux à la mi-2025.

Juridictions concernées

Tribunal judiciaire, tribunal mixte de commerce, conseil de prud'hommes, tribunal maritime et militaire, tribunal administratif

Contractants Groupement

Nofrayane (mandataire constructeur, entreprise générale de travaux), Champenois Architecte, Acapa (architecte), Betem (BET), Vinci Facilities (mainteneur)

Dates clés

- » **Septembre 2021** / lancement de l'appel d'offres
- » **1^{er} semestre 2024** / notification du marché global de performance
- » **2025** / démarrage des travaux
- » **Fin 2027** / fin des travaux

Chiffres clés

- » Environ **8 000 m²** de surface utile sur une emprise de **1,5 ha**
- » Environ **200 postes** de travail
- » **8 salles** d'audience publiques (dont 2 pour le tribunal administratif)
- » **30 000 h** d'insertion





© ARVP

PALAIS DE JUSTICE DE PERPIGNAN PYRÉNÉES-ORIENTALES (66)

L'opération du palais de Justice de Perpignan consiste en la réhabilitation et l'extension de l'actuel palais de justice, le palais Arago, afin de regrouper sur un même site le tribunal judiciaire, la cour d'assises et la cour criminelle au sein d'un même site situé place Arago, dans le secteur « Saint-Mathieu » du centre historique de la ville. Le palais historique dit Arago, construit en 1866 par l'architecte Jules Vignol, fait l'objet d'une protection partielle au titre du

Plan de Sauvegarde et de Mise en Valeur (PSMV). Les façades et les toitures sont par ailleurs inscrites à l'inventaire supplémentaire des monuments historiques par arrêté du 6 février 1996.

Le projet, qui prévoit une réhabilitation et une extension sur 7 niveaux, sera réalisé en site libre. Une opération de relogement temporaire des juridictions dans le quartier de Saint-Assiscle est en cours d'appel d'offres.

Le concours de maîtrise d'œuvre de l'opération principale a été lancé, permettant la sélection d'un projet lauréat en 2024 et le lancement des études de maîtrise d'œuvre début 2025. Une consultation pour un marché de conception réalisation sur le projet de relogement a quant à elle été lancée au premier semestre 2024 afin de permettre la sélection d'un attributaire fin 2025.

Juridictions concernées

Tribunal judiciaire, cour d'assises, cour criminelle départementale

Dates clés

- » **Décembre 2021** / lancement du concours de maîtrise d'œuvre
- » **1^{er} trimestre 2025** / notification du marché de maîtrise d'œuvre

Chiffres clés

- » Environ **15 000 m²** de surface de plancher



PALAIS DE JUSTICE DE MEAUX SEINE-ET-MARNE (77)

Le projet consiste en une réhabilitation-extension du palais de justice de Meaux datant de 1985. Dans un premier temps, une extension sera construite à l'arrière du palais existant, sur l'ancienne emprise de bâtiments communaux démolis en 2023. Dans un second temps, après déménagement des juridictions dans l'extension et dans des bâtiments modulaires complémentaires,

le chantier de désamiantage, curage et réhabilitation du bâtiment existant sera mené. À la suite du concours d'architectes, le marché de maîtrise d'œuvre a été notifié en juillet 2022 à l'agence Atelier du Pont. Les études de conception sont en cours, les utilisateurs y sont associés par des groupes de travail. Une reprise du projet au stade avant-projet a été réalisée et finalisée

en 2024 afin d'intégrer les effectifs supplémentaires et les compléments de programme issus des États généraux de la Justice. Les études de conception seront suivies d'un appel d'offres portant sur la réalisation des travaux. Le phasage des travaux permettra d'assurer la continuité de l'activité des juridictions pendant cette période.

Juridictions concernées

Tribunal judiciaire,
Conseil de prud'hommes

Contractants Groupement MOE

Sarl Atelier du Pont (mandataire)
Plan 02
Ginger Deleo SAS
Sarl Agna
Cyprium
Oteis
Artxibat
L'Autobus Impérial
Desages Consultants

Dates clés

- » **Février 2022** / sélection du lauréat
- » **2^e trimestre 2022** / démarrage des études de conception

Chiffres clés

- » Environ **16 700 m²** de surface de plancher pour la réhabilitation et l'extension
- » **416 postes** de travail (dont 293 postes de typologie 1)
- » **12 salles** d'audience publiques (6 dans le palais existant)
- » **25 salles** d'audience de cabinet



© Atelier du Pont Architectes



© Atelier du Pont Architectes

Juridictions concernées

Tribunal judiciaire, Tribunal de commerce,
Conseil de prud'hommes, Juridiction
interrégionale spécialisée

Contractants Maîtrise d'œuvre

KAAH Architecten (mandataire)
Kaan Architecten France
Bagard & Luron
EVP Ingénierie
INEX
BMF
META
SINTEO Territoires

Dates clés

» **Août 2022** / choix du lauréat
» **1^{er} trimestre 2023** / démarrage
des études de conception

Chiffres clés

» **16 000 m²** de surface de plancher
» **10 salles** d'audience publiques
» **23 salles** d'audience de cabinet

CITÉ JUDICIAIRE DE NANCY MEURTHE-ET-MOSELLE (54)

La future cité judiciaire de Nancy sera construite sur l'ancienne friche industrielle Alstom. Elle accueillera le tribunal judiciaire, le tribunal de commerce et le conseil de prud'hommes.

D'un point de vue urbain, la nouvelle cité judiciaire jouera un rôle structurant majeur dans la composition et le développement à moyen et long terme du quartier Rives de Meurthe.

De nombreux échanges entre l'APIJ et la Métropole du Grand Nancy, puis une concertation à l'échelle du quartier et de la ville, ont permis d'élaborer le cahier des charges architectural et urbain du concours d'architectes, celui-ci visant notamment la mise en valeur du patrimoine industriel. Le jury du concours de maîtrise d'œuvre a sélectionné le lauréat le 30 août 2022.

La maîtrise d'œuvre dont le mandataire est l'agence néerlandaise KAAH Architecten a démarré les études de conception début 2023. Le projet a intégré dès la reprise d'esquisse les effectifs supplémentaires issus des États généraux de la Justice. Les utilisateurs sont associés aux différentes phases d'étude via les groupes de travail thématiques. L'avant-projet sommaire a été validé en novembre 2024.

Le permis de construire sera déposé dans le courant de l'année 2025. L'entreprise travaux devrait être retenue en 2026. Après une phase de PRO collaboratif du maître d'œuvre en lien avec l'entreprise générale, les travaux de la cité judiciaire démarreront en 2026. Préalablement, la Métropole du Grand Nancy aura procédé à la déconstruction et à la dépollution de la halle Alstom.





PALAIS DE JUSTICE DE CUSSET ALLIER (03)

Un nouveau palais de justice s'implantera à Cusset sur le site dit des Préférés. Il regroupera le tribunal judiciaire, le conseil de prud'hommes et le tribunal de commerce de Vichy et Cusset.

L'avant-projet définitif (APD) a été validé début 2024. L'appel d'offres travaux a été lancé au premier trimestre 2024 et le permis de construire a été obtenu en septembre 2024. Les travaux démarreront en 2026.



© BLP & Associés

Juridictions concernées

Tribunal judiciaire, Conseil de prud'hommes, Tribunal de commerce

Contractants Groupement MOE

BLP Architectes (mandataire)
Gruet Ingénierie

Dates clés

- » **Mars 2023** / notification du marché de maîtrise d'œuvre
- » **Début 2024** / lancement de l'appel d'offres travaux

Chiffres clés

- » **3 200 m²** de surface utile
- » **3 salles** d'audience publiques
- » **7 salles** d'audience de cabinet

PALAIS DE JUSTICE DE BASSE-TERRE GUADELOUPE (971)

Le palais de justice de Basse-Terre, construit par Ali Georges Tur en 1934, est classé au titre des monuments historiques. Le projet d'extension-réhabilitation de ce palais de justice vise la réorganisation fonctionnelle, la mise à niveau technique et le regroupement de tous les services qui sont aujourd'hui répartis sur trois sites : le palais de justice, l'annexe du tribunal judiciaire et le service administratif régional. Après la construction d'un bâtiment neuf sur les parcelles récemment acquises, les bâtiments non classés et modulaires existants pourront être démolis pour permettre la suite de l'édification de constructions neuves.

Enfin, la réhabilitation comprenant le confortement parasismique du palais de justice historique sera engagée. Sur cette opération phasée en site occupé, deux maîtrises d'œuvre distinctes devront faire dialoguer architecture contemporaine et architecture historique sur les périmètres de construction et de réhabilitation. La tenue du jury de sélection des offres de 4 candidats a eu lieu en mai 2024 avec la désignation d'un lauréat.

Juridictions concernées

Cour d'appel, tribunal judiciaire, tribunal mixte de commerce, prud'hommes, tribunal de proximité

Dates clés

- » **Mai 2021** / lancement du concours de maîtrise d'œuvre
- » **Mai 2024** / sélection du lauréat

Chiffres clés

- » **5 132 m²** de surface utile
- » **5 salles** d'audience publiques (4 actuellement)
- » **6 salles** d'audience de cabinet (aucune actuellement)





CITÉ JUDICIAIRE DE PAPEETE POLYNÉSIE FRANÇAISE (987)

La cité judiciaire de Papeete vise à regrouper la cour d'appel et le service administratif régional au sein d'un bâtiment neuf. Elle sera située à proximité immédiate du tribunal foncier récemment réhabilité et du tribunal de première instance.

Juridictions concernées

Cour d'appel,
service administratif régional

Dates clés

» **1^{er} trimestre 2023** / lancement du concours de maîtrise d'œuvre (le projet a fait l'objet d'un contentieux lié à la procédure de jury, clos en juillet 2024 par une décision du Conseil d'État en faveur de l'APIJ)

Chiffres clés

» **2 780 m²** de surface utile
» **3 salles** d'audiences publiques dont 1 salle d'assises
» **1 salle** d'audience de cabinet

PALAIS DE JUSTICE HISTORIQUE DE POINTE-À-PITRE GUADELOUPE (971)

Le palais de justice historique de Pointe-à-Pitre, conçu par l'architecte Ali Georges Tur en 1934, accueillera au terme des travaux de rénovation les services du conseil des prud'hommes, l'annexe du tribunal judiciaire (anciennement tribunal d'instance), le pôle social et le pôle exécution, formant ainsi un site dédié au traitement des affaires civiles. Cet édifice présente une identité remarquable dans le paysage architectural de la ville et l'opération de rénovation du bâtiment s'attachera

à la préserver et à la valoriser, tout en permettant un confortement parasismique. Après une première phase (2020-2021) consacrée aux investigations structurelles, à la dépollution du site et aux autres travaux préparatoires, les études de programmation pour la seconde phase de travaux de réhabilitation lourde du bâtiment sont en cours de finalisation. La consultation d'un maître d'œuvre est en cours.

Juridictions concernées

Tribunal judiciaire,
Conseil de prud'hommes,
pôle social et pôle exécution

Date clé

» **2023** / lancement de la consultation de maîtrise d'œuvre

Chiffres clés

» **2 063 m²** de surface de plancher
» **870 h** d'insertion réalisées pour la phase de travaux de curage et dépollution
» **7 000 h** d'insertion prévues pour la phase de travaux de rénovation

TRIBUNAL JUDICIAIRE DE FORT-DE-FRANCE MARTINIQUE (972)

Le palais de justice de Fort-de-France, situé en centre-ville, est touché par des dysfonctionnements techniques qui engendrent une vétusté prématurée de certains éléments techniques et architecturaux. De surcroît, le palais de justice fait face à une suroccupation

liée à l'augmentation de l'activité judiciaire. Ces deux problématiques ont conduit le ministère de la Justice à décider d'une opération de réhabilitation lourde du tribunal judiciaire permettant de le moderniser et de perfectionner sa performance énergétique,

d'améliorer la gestion de l'espace et d'intégrer les effectifs complémentaires projetés. Après des travaux jugés prioritaires de réfection de la couverture, de mise à niveau technique des ascenseurs et de remplacement de la téléphonie, finalisés début 2021, les échanges pour obtenir des surfaces foncières complémentaires à proximité du bâtiment existant ont progressé avec les interlocuteurs locaux,

ce qui a permis d'alimenter les études de faisabilité. Dans l'attente, des travaux de mise à niveau technique sont anticipés en vue d'améliorer les conditions d'utilisation du bâtiment, à savoir le remplacement des centrales de traitement d'air et la réfection des blocs sanitaires (travaux réalisés) ainsi que le remplacement des groupes froid (études préalables) et le renforcement de la sécurité périmétrique (conception).



Juridictions concernées

Cour d'assises, tribunal judiciaire, tribunal mixte de commerce, conseil de prud'hommes

Dates clés

- » **Mai 2021** / achèvement de la première phase de travaux (toiture et ascenseurs)
- » **2024** / travaux anticipés (blocs sanitaires et CTA)
- » **2025** / travaux anticipés (sécurité périmétrique et remplacement des Groupes froids).

Chiffres clés

- » **4 salles** d'audience publiques collégiales
- » **7 salles** d'audience publiques à juge unique
- » **19 salles** d'audience de cabinet

Les opérations pénitentiaires



Livrées

- 57 • SAS Noisy-Le-Grand
- 58 • SAS Toulon-La Farlède
- 59 • SAS Colmar
- 60 • CETOP Fleury-Mérogis



En travaux

- 61 • SAS Ducos
- 62 • MA Basse-Terre
- 63 • DAC Baie-Mahault
- 64 • CP Marseille - Baumettes 3
- 65 • CP Bordeaux-Gradignan
- 66 • DAC Nîmes
- 67 • CD Comtat Venaissin
- 68 • MA Seine-Saint-Denis
- 69 • InSERRE Arras



En conception

- 70 • ENAP
- 71 • CD La Garrigue
- 72 • CP Vannes
- 73 • CP Seine-et-Marne



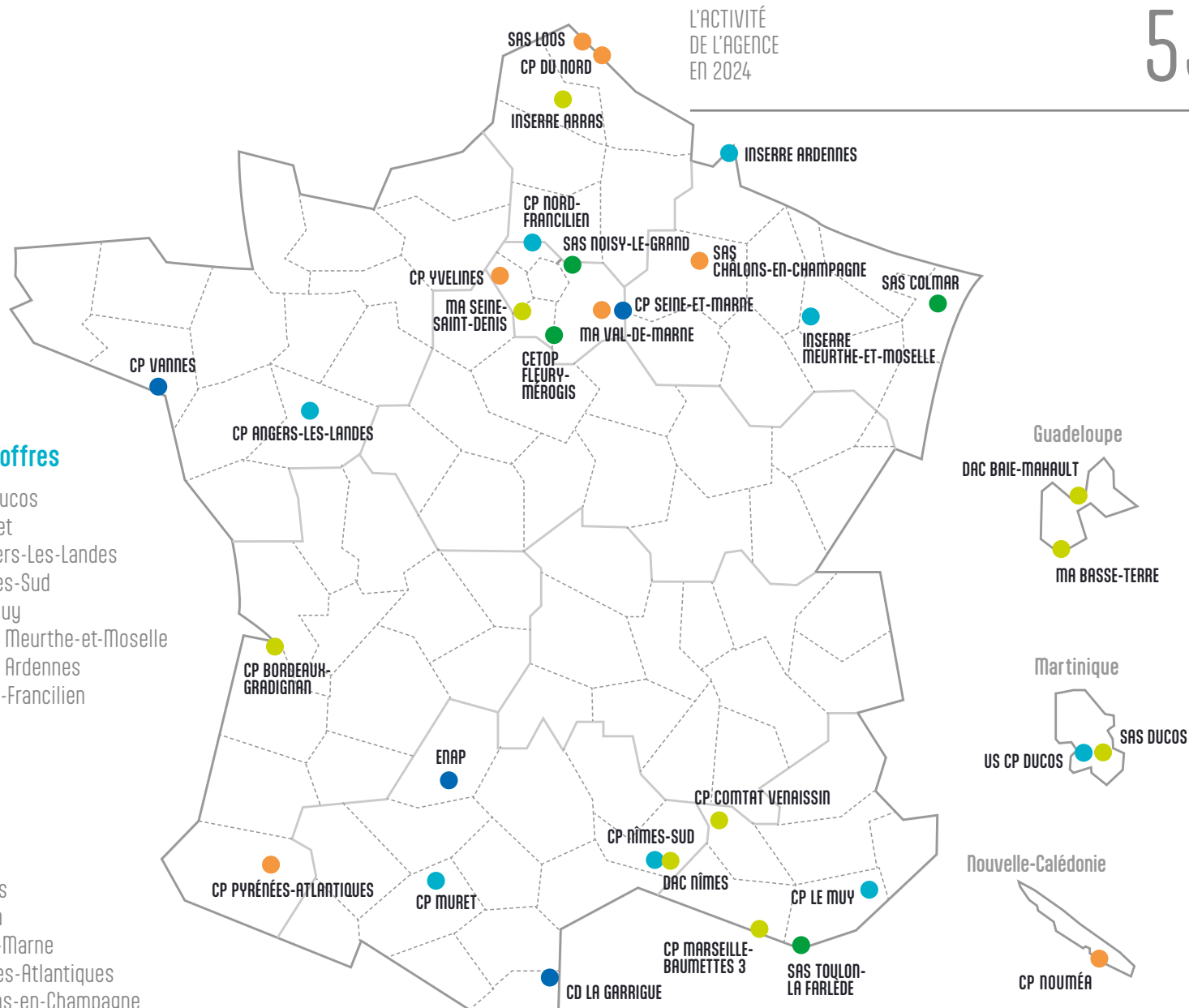
En Appel d'offres

- 74 • US CP Ducos
- 75 • CP Muret
- 75 • CP Angers-Les-Landes
- 76 • CP Nîmes-Sud
- 76 • CP Le Muy
- 77 • InSERRE Meurthe-et-Moselle
- 78 • InSERRE Ardennes
- 78 • CP Nord-Francilien



En études préalables

- SAS Loos
- CP du Nord
- CP Yvelines
- CP Nouméa
- MA Val-de-Marne
- CP Pyrénées-Atlantiques
- SAS Châlons-en-Champagne



LES STRUCTURES D'ACCOMPAGNEMENT VERS LA SORTIE (SAS)

Depuis le programme immobilier pénitentiaire lancé en 2018 par le ministère de la Justice, 10 SAS – Structure d'accompagnement vers la sortie – ont été livrées entre 2023 et 2024.

Le concept de SAS se distingue par des caractéristiques architecturales et fonctionnelles communes aux quatorze nouvelles SAS du territoire afin d'affirmer l'image d'une structure de transition entre la vie carcérale et la vie civile.

Ainsi, le cahier des charges a fixé des principes communs tant en matière d'aménagement des espaces intérieurs que de traitement des enjeux de sécurité ou encore d'intégration urbaine.

Ces prescriptions architecturales répondent à un double souci d'intégration des SAS à leur environnement et d'apaisement de la vie en détention, ce qui se traduit notamment par la suppression des concertinas. Dans les hébergements en général et dans les cellules en particulier, l'objectif est de créer un environnement plus serein. Il n'en demeure pas moins que le niveau de sûreté est garanti par le déploiement de dispositifs de détection active.



© Dorian Rollin



CONTRACTANTS

Groupement de conception-
réalisation

Maîtrise d'œuvre /

Champenois architectes /

Richez Associés (architectes associés)

Entreprises / Bouygues Bâtiment

Île-de-France (mandataire) ByBAT

Bureau d'études / Berim

DATES CLÉS

- » **Septembre 2020** / notification du
marché de conception-réalisation
- » **Mai 2022** / démarrage des travaux
- » **Avril 2024** / prise de possession

CHIFFRES CLÉS

- » **5 171 m²** surface de plancher
- » **120 places** dont 30 en quartier
de semi-liberté
- » **10 000 h** d'insertion

STRUCTURE D'ACCOMPAGNEMENT VERS LA SORTIE (SAS) – NOISY-LE-GRAND SEINE-SAINT-DENIS (93)



STRUCTURE D'ACCOMPAGNEMENT VERS LA SORTIE (SAS) – TOULON-LA-FARLÈDE VAR (83)

CONTRACTANTS

Groupement
de conception-réalisation

Entreprise / Léon Grosse Grands Projets
(mandataire)

Maîtrise d'œuvre / Architecture Studio

Bureau d'études / BETEG

DATES CLÉS

- » **Mars 2020** / notification du marché
de conception-réalisation
- » **Mai 2022** / démarrage des travaux
- » **Avril 2024** / prise de possession

CHIFFRES CLÉS

- » **6 566 m²** de surface de plancher
- » **180 places**
- » **8 982 h** d'insertion





© Dorian Rollin

STRUCTURE D'ACCOMPAGNEMENT VERS LA SORTIE (SAS) – COLMAR HAUT-RHIN (68)



CONTRACTANTS

Groupement
de conception-réalisation

Entreprise / Eiffage Construction
(mandataire)

Maîtrise d'œuvre / Ameller Dubois
& associés (architectes)

Bureau d'études / EGIS bâtiment

DATES CLÉS

- » **Décembre 2020** / notification du marché de conception-réalisation
- » **Mai 2022** / démarrage des travaux
- » **Juin 2024** / prise de possession

CHIFFRES CLÉS

- » **5 870 m²** de surface de plancher
- » **120 places** dont 20 en quartier de semi-liberté (15 hommes – 5 femmes) et 10 en maison d'arrêt
- » **7 000 h** d'insertion



© Dorian Rollin



© Nicolas Fussler



CENTRE D'ENSEIGNEMENTS THÉORIQUES ET OPÉRATIONNELS PÉNITENTIAIRES (EX CFC) – FLEURY-MÉROGIS ESSONNE (91)

Le centre d'enseignements théoriques et opérationnels pénitentiaires (CETOP) regroupe les fonctions de formation continue à destination de tout le personnel francilien de la direction de l'administration pénitentiaire et de la direction interrégionale des services pénitentiaires.

Il est constitué de salles de cours, d'un amphithéâtre et de salles de simulation pour l'enseignement théorique et pratique du personnel de l'administration pénitentiaire. Les travaux ont débuté à l'été 2022. Le projet a été livré en avril 2024 et le CETOP a été inauguré par l'administration pénitentiaire en novembre 2024.

CONTRACTANTS

Maîtrise d'œuvre / Nunc Architectes, Mizrahi, Prakys

OPC / Planete Management

Travaux en lots séparés (5 lots)

Lot 1 – Gros-œuvre étendu / Terideal

Lot 2 – Plomberie chauffage et ventilation / Air climo

Lot 3 – CFO / CFA / CESA

Lot 4 – Ascenseur / TH Elevator

Lot 5 – VRD espaces verts / STRF

DATES CLÉS

» **Septembre 2022** / démarrage des travaux

» **Avril 2024** / prise de possession

CHIFFRES CLÉS

» **3 000 m²** de surface de plancher

» **2 000 h** d'insertion

STRUCTURE D'ACCOMPAGNEMENT VERS LA SORTIE (SAS) – DUCOS MARTINIQUE (972)



CONTRACTANTS Groupement de conception-réalisation

Entreprise / Comabat (mandataire)
Maîtrise d'œuvre de conception / DHA
Maîtrise d'œuvre d'exécution / Lorenzo
Bureau d'études TCE / EGIS Antilles
Guyane

DATES CLÉS

- » **Été 2021** / notification du marché de conception-réalisation
- » **Octobre 2022** / démarrage des travaux
- » **2025** / prise de possession

CHIFFRES CLÉS

- » **6 045 m²** de surface de plancher
- » **120 places** dont 30 places en quartier de semi-liberté
- » **20 000 h** d'insertion





MAISON D'ARRÊT BASSE-TERRE GUADELOUPE (971)

Bâtiment du XIX^e siècle, la maison d'arrêt de Basse-Terre est dans un état de vétusté avancé. Elle nécessitait d'être totalement reconstruite et agrandie. L'opération d'envergure organisée en plusieurs phases vise donc à lui donner un nouveau visage : celui d'une prison moderne, fonctionnelle et digne.

Situé en plein cœur de ville, le projet s'insère en douceur dans le tissu urbain, instaurant un dialogue avec les bâtiments environnants. L'architecture du projet répond aux nombreuses contraintes de site, tout en respectant les ambitions du programme pénitentiaire. Démarrée en 2020, l'opération prévoit dans un premier temps la création

d'une extension puis, après transfert des personnes détenues dans le nouveau quartier d'hébergement, la déconstruction de la maison d'arrêt existante et sa reconstruction. La construction de la première partie de la maison d'arrêt a débuté en 2021. Après l'achèvement des travaux de gros œuvre en 2023, l'année 2024 a vu la poursuite des travaux des corps d'état techniques et secondaires, dont l'achèvement et la mise en service sont programmés en 2025.

CONTRACTANTS

Groupement

de conception-réalisation

Entreprise / Bouygues Bâtiment

Maitrise d'œuvre / Hardham Architecture

DATES CLÉS

- » **Avril 2019** / notification du marché de conception-réalisation
- » **Mai 2021 - 2^e trimestre 2025** / démarrage des travaux de construction de l'extension et prise de possession
- » **2025-2026** / démolition de la maison d'arrêt existante
- » **2026** / diagnostic archéologique de la maison d'arrêt actuelle
- » **2026-2028** / démarrage des travaux de reconstruction la maison d'arrêt et prise de possession

CHIFFRES CLÉS

- » **14 120 m²** de surface de plancher
- » **200 places**
- » **20 000 h** d'insertion



**CONTRACTANTS**

Groupement de conception/
réalisation

Entreprises / Bouygues Bâtiment Centre
Sud-Ouest (mandataire) – Bouygues
Bâtiment Outre-Mer

Maîtrise d'œuvre / Hardham Architecture

Bureaux d'études / EGIS – ICM – Delta
Ingénierie

DATES CLÉS

- » **21 juillet 2019** / notification du marché
de conception-réalisation
- » **Février 2023** / démarrage des travaux
- » **2025** / prise de possession des locaux
hors enceinte
- » **2028** / prise de possession

CHIFFRES CLÉS

- » **6 865 m²** de surface de plancher
- » **300 places** [268 créations
et 32 reconstructions]



DISPOSITIF D'ACCROISSEMENT DE CAPACITÉ DE BAIE-MAHAULT GUADELOUPE (971)

L'extension du centre pénitentiaire de Baie-Mahault prévoit la construction de 300 places. L'opération se décompose en trois phases : la première concerne la construction de locaux du personnel et du quartier de semi-liberté, situés hors enceinte ; la seconde, celle de quartiers d'hébergement (un quartier d'accueil et d'évaluation, deux quartiers de maison d'arrêt pour hommes, un

quartier disciplinaire et d'isolement). La dernière phase portera sur le raccordement de l'extension au centre pénitentiaire existant. Après obtention de l'arrêté d'autorisation environnementale unique en fin d'année 2022, les travaux ont débuté en 2023 par la création et la mise à disposition du parc de stationnement du personnel et le démarrage du gros œuvre de la

première phase de travaux. Ils se sont poursuivis en 2024 avec le hors d'eau hors d'air des locaux hors enceinte et le démarrage du gros œuvre de la deuxième phase de travaux. L'année 2025 sera celle de la livraison des locaux hors enceinte (locaux du personnel hors enceinte, LPHE et quartier de semi-liberté, QSL) et de la poursuite des travaux de la deuxième phase (locaux en enceinte).



© Thierry Passerat

CONTRACTANTS

Entreprise / Eiffage Construction Sud-Est

Architectes / Groupe 6 et WTF/A

Bureaux d'études / CS Ingénierie, WSP France, Inddigo

DATES CLÉS

- » **Mars 2021** / notification du marché de conception-réalisation
- » **Septembre 2021 – Mai 2022** / démolition des Baumettes historiques
- » **Mai 2022** / démarrage des travaux
- » **Été 2025** / prise de possession

CHIFFRES CLÉS

- » **30 000 m²** de surface de plancher
- » **740 places**
- » **53 000 h** d'insertion

CENTRE PÉNITENTIAIRE DE MARSEILLE - BAUMETTES 3

BOUCHES-DU-RHÔNE (13)

Cette opération est, après la mise en service en 2017 de l'établissement Baumettes 2, la dernière étape de la réhabilitation du centre pénitentiaire de Marseille.

À sa livraison, l'établissement totalement neuf constituera par sa capacité le troisième centre pénitentiaire de France.

Les travaux de démolition démarrés au mois de septembre 2021 se sont achevés en mai 2022, permettant le démarrage des travaux de reconstruction qui se dérouleront jusqu'au 2^e trimestre 2025. En parallèle, les travaux d'extension du SAP (Services à la personne) de Baumettes 2 sont en cours (Entreprise BEC Provence construction ; maîtrise d'œuvre Ingecor/EGIS/Hardham

architecture) pour répondre aux besoins de l'ensemble du centre pénitentiaire et assurer une jonction entre Baumettes 2 et Baumettes 3. Ces opérations s'accompagnent d'une mise à niveau des équipements de sûreté de Baumettes 2 afin de les rendre compatibles avec le fonctionnement de Baumettes 3.

CONTRACTANTS

Groupement de conception/
réalisation

Entreprises / Vinci Construction France
(mandataire) / GTM Aquitaine

Maîtrise d'œuvre / Archi5 / Ingerop / SSO

DATES CLÉS

- » **2019** / notification du marché de conception-réalisation
- » **2020** / démarrage des travaux préparatoires
- » **2021-2024** / travaux de la phase 1 (construction d'un établissement pénitentiaire)
- » **2024** / prise de possession de la phase 1
- » **2024-2026** / démarrage des travaux de la phase 2 (bâtiments complémentaires) et prise de possession

CHIFFRES CLÉS

- » **35 000 m²** de surface de plancher
- » **602 places** pour l'établissement pénitentiaire
- » **45 000 h** d'insertion

CENTRE PÉNITENTIAIRE DE BORDEAUX-GRADIGNAN GIRONDE (33)

La reconstruction du centre pénitentiaire de Bordeaux-Gradignan permet d'offrir de nouvelles places de détention et de résorber la vétusté des bâtiments existants. Les travaux de reconstruction, démarrés en 2021 sont organisés

en deux grandes phases d'aménagement du nord du domaine pénitentiaire, de manière à assurer la continuité d'activité de l'établissement existant. La remise des clefs de la première phase a eu lieu le 13 mars 2024.

Les bâtiments neufs de la première phase peuvent déjà fonctionner en autonomie et incluent 337 places de détention, la mise en service de la seconde moitié de l'établissement est prévue pour 2026.



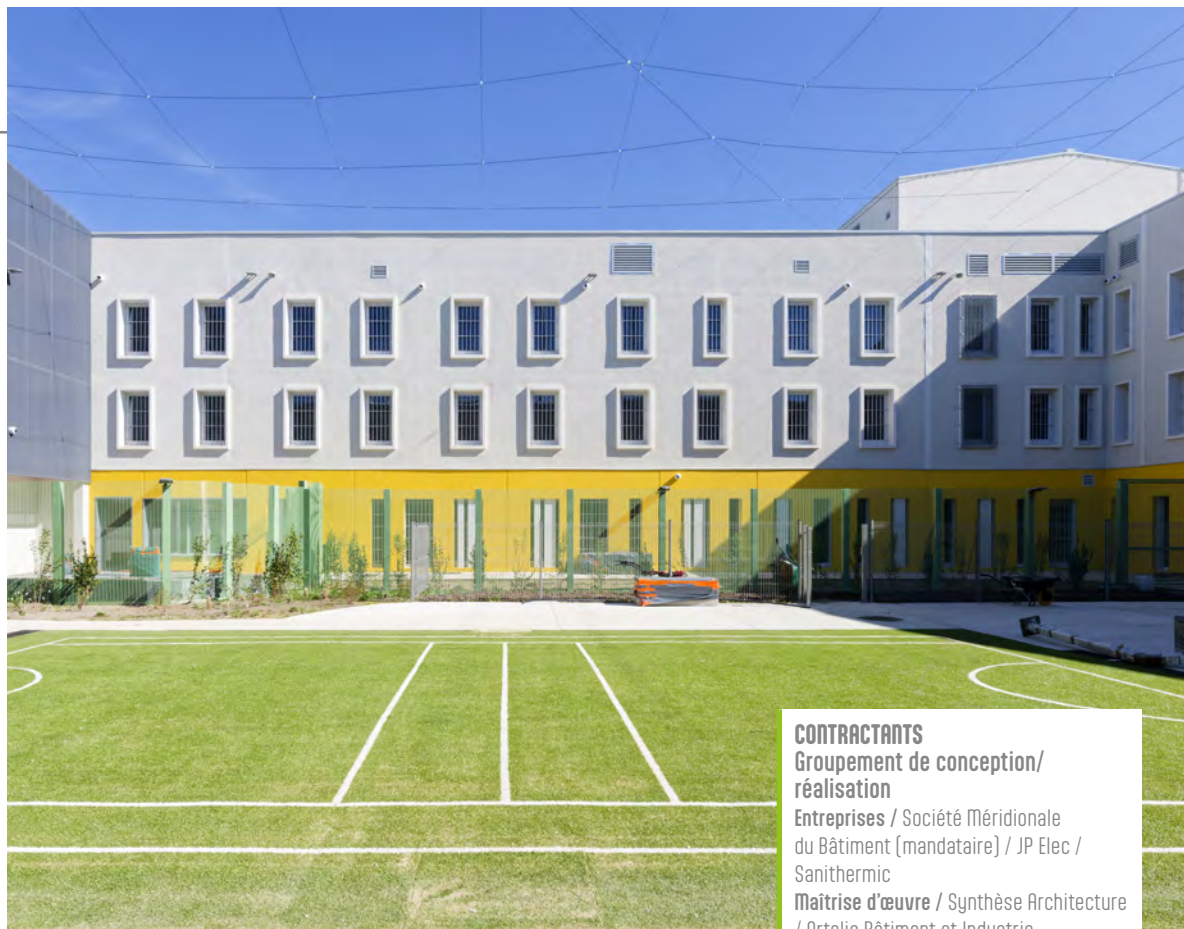


DISPOSITIF D'ACCROISSEMENT DE CAPACITÉ (DAC) MAISON D'ARRÊT DE NÎMES GARD (30)

Le projet consiste en une extension de la maison d'arrêt de Nîmes afin d'améliorer les conditions de détention de cet établissement qui souffre aujourd'hui de surpopulation. Deux nouveaux quartiers d'hébergement (hommes et femmes) sont prévus avec leurs cours de promenade et leurs terrains de sport dédiés. Le projet prévoit également le remplacement d'équipements et réseaux techniques centraux vétustes ainsi que le réaménagement du poste central de sécurité et de sûreté active de l'établissement. Après la sélection du groupement en 2020, les travaux de la première phase ont démarré en 2021 en site pénitentiaire occupé.

Les travaux de la phase 2 ont démarré en avril 2022, pour partie en site pénitentiaire occupé, pour partie sur une emprise sécurisée dédiée au chantier, à l'intérieur du mur d'enceinte de la maison d'arrêt.

La réception de l'opération est attendue au premier semestre 2025.



CONTRACTANTS

Groupement de conception/ réalisation

Entreprises / Société Méridionale
du Bâtiment (mandataire) / JP Elec /
Sanithermic

Maitrise d'œuvre / Synthèse Architecture
/ Artelia Bâtiment et Industrie

DATES CLÉS

- » **août 2020** / notification du marché
de conception-réalisation
- » **avril 2021** / démarrage des travaux
- » **1^{er} semestre 2025** / livraison

CHIFFRES CLÉS

- » **6 700 m²** de surface de plancher
- » **150 places**
- » **8 800 h** d'insertion



CONTRACTANTS

Groupeement de conception/
réalisation

Entreprises / Léon Grosse

Architecte et Paysagiste / Groupe 6

Bureau d'étude technique / Beteg

Bureau d'étude environnemental /
Inddigo

DATES CLÉS

- » **Septembre 2022** / notification du marché de conception-réalisation
- » **2^e trimestre 2023** / démarrage de la préparation du site – dépollution pyrotechnique et fouilles archéologiques
- » **1^{er} trimestre 2024** / démarrage des travaux
- » **2026** / prise de possession

CHIFFRES CLÉS

- » **26 900 m²** de surface de plancher
- » **400 places**
- » **55 000 h** d'insertion

CENTRE DE DÉTENTION DU COMTAT VENAISSIN ENTRAIGUES- SUR-LA-SORGUE VAUCLUSE (84)



Les travaux du centre de détention du Comtat Venaissin ont démarré en janvier 2024, à la suite de la dépollution pyrotechnique et des fouilles archéologiques finalisées en décembre 2023 qui ont permis de mettre à jour divers vestiges allant du Premier Âge du Fer au Haut Moyen Âge.

Après la mise en place de la 6^e grue en janvier 2025, la fin du gros œuvre est attendue mi-2025 pour une livraison à l'été 2026.



MAISON D'ARRÊT DE SEINE-SAINT-DENIS VILLEPINTE – TREMBLAY-EN-FRANCE SEINE-SAINT-DENIS (93)

Le projet du centre pénitentiaire de Seine-Saint-Denis a pour finalité l'unification de deux structures : l'existant sur la commune de Villepinte et le futur établissement de Tremblay-en-France. L'objectif est de disposer à terme de 1 285 places dont 706 places neuves.

Les principaux enjeux sont la mutualisation des espaces (administration, greffe, ateliers, services à la personne, sûreté, etc.), l'inscription environnementale du bâtiment dans le territoire et le phasage des travaux qui se dérouleront en partie en site occupé.

Après obtention de l'arrêté d'autorisation environnementale unique en septembre 2024, les travaux ont débuté le 2 octobre 2024. Depuis la livraison de la SAS de Noisy-Le-Grand qui lui est rattachée, l'établissement a désormais le statut de centre pénitentiaire de Seine-Saint-Denis.

CONTRACTANTS Groupement de conception- réalisation

Entreprise mandataire / Bouygues
Bâtiments Île-de-France
Architecte et Paysagiste / Carta, Reichen
et Robert
Bureau d'étude technique / OTEIS
Bureau d'études structure / Berim
Bureau d'études environnemental /
Diagobat

DATES CLÉS

- » **Juin 2020** / lancement de la consultation
- » **Mars 2021** / obtention de l'arrêté de déclaration d'utilité publique (DUP)
- » **Octobre 2022** / notification du marché de conception-réalisation
- » **Octobre 2024** / démarrage des travaux
- » **2028** / prise de possession

CHIFFRES CLÉS

- » **41 000 m²** de surface de plancher
- » **706 places** neuves
- » **88 500 h** d'insertion



CONTRACTANTS

Groupement de conception-réalisation

Entreprise mandataire / Rabot Dutilleul
Construction

Architecte / A26 Architectures

Bureau d'études / Ingerop Conseil
et Ingénierie

DATES CLÉS

- » **Avril 2021** / lancement de la consultation
- » **Août 2022** / notification du marché de conception-réalisation
- » **Avril 2024** / démarrage des travaux
- » **T1 2026** / prise de possession

CHIFFRES CLÉS

- » **13 640 m²** de surface de plancher environ
- » **180 places**

L'ACTIVITÉ
DE L'AGENCE
EN 2024

69

INSERRE ARRAS PAS-DE-CALAIS (62)



Les prisons InSERRÉ (Innover par des Structures Expérimentales de Responsabilisation et de Réinsertion par l'emploi) sont des établissements à visée expérimentale entièrement centrés sur la formation et le travail, ayant vocation à accueillir des personnes détenues avec un faible reliquat de peine (entre 1 an et 3 ans). Le premier établissement de ce type se situera sur la commune de Saint-Laurent-Blangy, près d'Arras. Les travaux ont démarré en avril 2024 pour une livraison prévue au 1^{er} trimestre 2026.



© Rabot Dutilleul Construction



ÉCOLE NATIONALE DE L'ADMINISTRATION PÉNITENTIAIRE (ENAP) AGEN (47)

La réalisation de ce programme de nouveaux bâtiments d'enseignement s'inscrit dans l'opération globale d'extension de l'École nationale d'administration pénitentiaire (ENAP), initiée par la livraison en 2019 de nouvelles surfaces d'enseignement modulaire.

Les travaux démarreront en 2025 pour deux ans à l'issue d'une phase projet réalisée en collaboration entre la maîtrise d'œuvre et l'entreprise.

BÂTIMENTS NEUFS CONCERNÉS

Un pôle de criminologie et un bâtiment d'enseignement pratique

CONTRACTANTS

Groupe de conception-réalisation

Maîtrise d'œuvre / Patrick Arotcharen (mandataire) / Bernadberoy Ingénierie / Cesma / Technisphere / Etamine / IDB Acoustique / Delomélie / Geotec
Entreprises / Vinci Construction France (mandataire) / GTM Aquitaine

DATES CLÉS

- » **Mars 2022** / sélection du lauréat
- » **2025** / démarrage des travaux
- » **2027** / prise de possession

CHIFFRES CLÉS

- » **5 300 m²** de surface de plancher dont
 - **3 750 m²** dédiés au pôle de criminologie, nouveau bâtiment d'enseignement théorique
 - **1 550 m²** dédiés au nouveau bâtiment d'enseignement pratique





DATES CLÉS

- » **Octobre 2021** / lancement de la consultation en conception-réalisation
- » **Février 2024** / notification du marché de conception-réalisation
- » **2026** / démarrage des travaux
- » **2028** / prise de possession

CHIFFRES CLÉS

- » **32 500 m²** de surface de plancher
- » **515 places**

CENTRE DE DÉTENTION DE LA GARRIGUE - COMMUNE DE RIVESALTES PYRÉNÉES-ORIENTALES (66)

Le marché de conception-réalisation pour cet établissement de 515 places a été notifié au groupement Bouygues-AIA architectes en février 2024.

Le projet est localisé dans le prolongement de la zone d'activité du Mas de la Garrigue, au nord-est de la commune de Rivesaltes. Il a fait l'objet d'une concertation préalable début 2021, et a été déclaré d'utilité publique en mai 2023.

Les études de conception sont en cours et s'achèveront en 2025. Les demandes d'autorisations administratives ont par ailleurs été déposées à la fin de l'année 2024, leur délivrance étant visée d'ici la fin de l'été 2025. Ce projet est mené en étroite collaboration avec l'ensemble des acteurs du territoire afin de faciliter son acceptation et son intégration dans son environnement.





CENTRE PÉNITENTIAIRE DE VANNES MORBIHAN (56)

L'implantation du nouvel établissement pénitentiaire de Vannes (56) est prévue sur le lieu-dit de Chapeau Rouge, au nord-est de Vannes. Il présente une capacité indicative de 550 places et sera doté d'un Pôle de rattachement des extractions judiciaires (PREJ) de 50 personnes. Ce projet répond aux enjeux de surpopulation carcérale constatée

sur la région Bretagne et vise à rapprocher les personnes détenues du Morbihan de leurs attaches familiales, tout en améliorant les conditions de détention et de travail du personnel pénitentiaire. À la livraison de ce nouvel établissement, l'ancienne maison d'arrêt de Vannes, d'une capacité de 39 places et souffrant de vétusté, fermera ses portes.

Le contrat de conception-réalisation a été notifié au groupement en juin dernier, les études sont aujourd'hui en cours et le démarrage des travaux est prévu à l'automne 2025. La fin des travaux est prévue fin 2027. Le projet a passé une étape importante en décembre dernier avec le dépôt des différentes autorisations administratives.

CONTRACTANTS

Groupement de conception-réalisation

Entreprise mandataire / Léon Grosse

Architecte / Groupe 6 SAS

Bureau d'études / BERTEG et EDEIS

Bureau d'étude environnemental / EODD
ingénieurs Conseils

DATES CLÉS

- » **Janvier 2023** / lancement de la consultation du marché de conception-réalisation
- » **Juin 2024** / notification du marché de conception-réalisation
- » **2^e semestre 2025** / démarrage des travaux
- » **2027** / fin des travaux

CHIFFRES CLÉS

- » **22 000 m²** de surface de plancher environ
- » **550 places**





CENTRE PÉNITENTIAIRE DE SEINE-ET-MARNE COMMUNE DE CRISENOY SEINE-ET-MARNE (77)

Le projet est localisé sur la commune de Crisenoy, au sein d'une zone d'aménagement concerté à vocation d'activités, empiétant également sur la commune de Fouju. La consultation pour le marché public global sectoriel a été lancée en janvier 2023, et le marché a été notifié en décembre 2024 au groupement mandaté par Bouygues. Le projet bénéficiera d'un mode de construction innovant, déjà

éprouvé sur la SAS de Noisy-le-Grand et l'extension de l'établissement de Tremblay-en-France, à savoir la préfabrication en usine des cellules. Cette technique doit permettre de sécuriser le planning et de minimiser les coûts de construction des bâtiments d'hébergement. Démarrée en novembre 2023, la déclaration d'utilité publique a fait l'objet d'une enquête en 2024,

aboutissant à l'obtention de l'arrêté par le préfet de département en date de novembre 2024. L'APIJ reste engagée dans le dialogue avec ses partenaires institutionnels et territoriaux en vue de viabiliser le terrain en tenant compte des enjeux locaux et de déposer une demande d'autorisation environnementale unique lors du 1^{er} semestre 2025.

73

CONTRACTANTS

Groupement de conception-réalisation

Mandataire / Bouygues Bâtiment IdF

Architectes / Carta Reichen et Robert

Maitrise d'œuvre / WTFA

VRD / COLAS

Bureau d'étude technique,

tous corps d'état / EGIS

Bureau d'étude environnemental /

Tribu énergie

Bureau d'étude structure / BERIM



DATES CLÉS

- » **Janvier 2023** / lancement de la consultation du marché de conception-réalisation
- » **Novembre 2024** / prise de l'arrêté de DUP
- » **Décembre 2024** / attribution du marché de conception-réalisation
- » **2026** / démarrage des travaux
- » **2028** / prise de possession

CHIFFRES CLÉS

- » **50 000 m²** de surface de plancher environ
- » **1 000 places**
- » **120 000 h** d'insertion



CENTRE PÉNITENTIAIRE DE DUCOS RÉNOVATION UNITÉ SANITAIRE / SMPR MARTINIQUE (972)

Lors de sa dernière extension, livrée en 2016, la capacité théorique de l'établissement a été augmentée au total de 50 % de sa capacité initiale, soit une nouvelle capacité portée à 730 places théoriques pour le centre pénitentiaire de Ducos. L'ensemble des locaux des services communs a dû se restructurer pour

s'adapter à cette nouvelle capacité. Seuls l'unité de consultation de soins ambulatoires (UCSA) et le service médical psychiatrique régional (SMPR) doivent encore faire l'objet d'une extension-réhabilitation qui constitue la dernière étape de cette opération d'envergure réalisée en site occupé.

Le phasage de cette opération est étroitement lié à la réalisation de la nouvelle structure d'accompagnement vers la sortie (SAS) qui accueillera la blanchisserie commune à la SAS et au centre pénitentiaire.

DATES CLÉS

- » **2025** / sélection de la maîtrise d'œuvre et lancement des diagnostics et des premières phases de conception
- » **2026** / fin de la conception et travaux de dépollution

CHIFFRES CLÉS

Après travaux, la surface utile sera presque doublée, passant pour la nouvelle Unité Sanitaire-SMPR de **550 m² à 950 m²**.

Une buanderie relais et des bureaux pour le service de la gestion de la détention seront aussi intégrés pour une surface utile d'environ **160 m²**.

Extension d'environ **150 m²** de la surface existante.



CENTRE PÉNITENTIAIRE DE MURET HAUTE-GARONNE (31)

Le nouvel établissement de Muret d'une capacité de 615 places répond à la problématique de surpopulation carcérale des établissements existants de la région toulousaine. L'arrêté préfectoral de dérogation espèces protégées a été obtenu en février 2023. La dévégétalisation du site a été initiée en décembre 2023, afin de pouvoir réaliser le diagnostic archéologique, finalisé à l'automne 2024.

Le rapport issu de ce diagnostic est attendu courant 2025 et permettra de savoir si le projet est soumis à des fouilles archéologiques. Les autorisations administratives (déclaration d'utilité publique (DUP) et dérogation espèces protégées) ont été attaquées au contentieux ; les procédures sont toujours pendantes devant le TA de Toulouse, celui-ci devant statuer en 2025. Ce n'est qu'à l'issue de ces jugements que le projet pourra reprendre.

DATES CLÉS

- » Du 25 janvier au 1^{er} mars 2021 / enquête publique
- » Septembre 2021 / lancement de la consultation

CHIFFRES CLÉS

- » 37 000 m² de surface de plancher
- » 615 places

CENTRE PÉNITENTIAIRE D'ANGERS-LES-LANDES MAINE-ET-LOIRE (49)

Le projet de nouveau centre pénitentiaire dans le Maine-et-Loire, d'une capacité de 850 places, est localisé sur les communes de Loire-Authion et de Trélazé. La consultation pour sa conception et sa réalisation a été lancée en août 2023, pour une notification au 1^{er} semestre 2025.

Le projet a fait l'objet d'une enquête publique au 2^e semestre 2024 et a été déclaré d'utilité publique en février 2025. La concertation renforcée avec les élus continue, le projet pénitentiaire étant désormais intégré dans un projet territorial à échelle élargie.

DATES CLÉS

- » Février 2023 / lancement de l'appel d'offres

CHIFFRES CLÉS

- » 27 000 m² de surface de plancher
- » 850 places





CENTRE PÉNITENTIAIRE NÎMES-SUD GARD (30)

Le nouvel établissement pénitentiaire de Nîmes-Sud, d'une capacité de 700 places, répond à la problématique de surpopulation carcérale des établissements existants dans le département du Gard (30). Le site d'implantation se situe à cheval sur la commune de Nîmes et de Milhaud, avec une emprise Natura 2000 « Costières nîmoises » et une sensibilité écologique spécifique. Le programme tient compte de l'enjeu de développement économique local, laissant un tènement foncier suffisamment grand pour l'implantation d'une zone d'activité au sud de l'établissement.

La concertation publique préalable a eu lieu de décembre 2022 à janvier 2023. Le dossier de déclaration d'utilité publique (DUP) a été déposé en janvier 2024, et l'enquête publique menée en septembre 2024. L'arrêté de DUP est attendu au 1^{er} semestre 2025. La consultation des groupements pour le marché de conception-réalisation a été lancée en septembre 2023, pour une notification prévue au deuxième trimestre 2025.

DATES CLÉS

» **Septembre 2023** / lancement de la consultation du marché de conception-réalisation

CHIFFRES CLÉS

» **23 600 m²** de surface utile
» **700 places**

CENTRE PÉNITENTIAIRE LE MUY VAR (83)

D'une capacité de 650 places, ce futur centre pénitentiaire sera aménagé sur la commune du Muy, dans le département du Var.

Plusieurs parcelles ont été analysées depuis 2016 sur ce département pour accueillir un nouveau centre pénitentiaire. La parcelle retenue et validée en novembre 2022 pour ce projet se situe à l'Ouest du Muy, plus précisément au nord du projet de création d'une zone d'activité (dit « Arcs sud ») portée par les collectivités.

DATES CLÉS

» **Septembre 2023** / lancement de la consultation en conception-réalisation
» **Mars 2024** / sélection des candidatures

CHIFFRES CLÉS

» **20 hectares** de foncier envisagés
» **23 800 m²** de surface utile
» **650 places**

INSERRE MEURTHE-ET-MOSELLE TOUL (54)

La consultation pour la réalisation du nouveau centre pénitentiaire InSERRÉ Toul d'une capacité de 100 places sur la commune de Toul a été lancée en février 2024 et 4 candidats ont été retenus en juin 2024. Les offres ont été réceptionnées en janvier 2025. La poursuite de l'opération se fera en fonction du retour d'expérience de l'InSERRÉ d'Arras en cours de construction.

Le dépôt du dossier de déclaration d'utilité publique au préfet de département a été réalisé en mai 2024, permettant l'obtention de l'arrêté de DUP fin octobre 2024. Ce projet est mené en étroite collaboration avec l'ensemble des acteurs du territoire.

DATES CLÉS

» **Février 2024** / lancement de la consultation en conception-réalisation

CHIFFRES CLÉS

» **10 400 m²** de surface de plancher
» **100 places**





INSERRE ARDENNES DONCHERY (08)

L'appel d'offres du marché de conception-réalisation a été lancé en février 2024. Les offres des candidats ont été reçues en décembre 2024. La poursuite de l'opération se fera en fonction du retour d'expérience de l'InSERRE d'Arras en cours de construction.

En parallèle est menée la procédure de déclaration de projet de l'opération au titre du Code de l'environnement. À ce titre, il est prévu une enquête publique au 2^e trimestre 2025, pour une déclaration de projet prévue au 3^e trimestre 2025. Celle-ci pourrait être suspendue.

DATES CLÉS

» **Février 2024** / lancement de l'appel d'offres

CHIFFRES CLÉS

» **100 places** dont 80 places dédiées aux personnes détenues hommes et 20 places dédiées aux personnes détenues femmes
» Environ **10 000 m²** de surface de plancher

CENTRE PÉNITENTIAIRE NORD-FRANCILIEN – BERNES-SUR-OISE VAL-D'OISE (95)

La construction du centre pénitentiaire Nord-Francilien, d'une capacité indicative de 600 places, se déroulera sur un site situé à Bernes-sur-Oise, dans le département du Val d'Oise (95), à proximité du centre de formation professionnelle pour Adultes AFPA, en limite de commune avec Morangles.

Ce projet répond aux enjeux de surpopulation carcérale et vise à améliorer les conditions de détention et de travail du personnel pénitentiaire. La procédure d'appel d'offres pour le marché de conception-réalisation a été lancée en décembre 2023. La sélection des candidatures s'est déroulée en mars 2024 en vue d'une attribution du marché de conception-réalisation lors du second trimestre 2025.

DATES CLÉS

» **Décembre 2023** / lancement de l'appel d'offres
» **Mars 2024** / sélection des candidatures
» **Novembre 2024** / remise des offres

CHIFFRES CLÉS

» **20 600 m²** de surface utile
» **600 places**

SAS CHÂLONS- EN-CHAMPAGNE MARNE (51)

Une structure d'accompagnement
vers la sortie de 90 places est prévue
à Châlons-en-Champagne sur le site
du Mont Héry.

CHIFFRES CLÉS
» 90 places



82

LA PRÉSENTATION DE L'AGENCE

- 82 • Missions et statut
- 84 • Le conseil d'administration
- 86 • Cadre conventionnel de réalisation des opérations confiées à l'Agence
- 90 • L'organisation de l'Agence avec sa tutelle

92

L'ORGANISATION DE L'AGENCE

- 92 • La direction générale
- 95 • L'organigramme
- 96 • Les directions de programme et des services experts
- 100 • Le secrétariat général

L'AGENCE



La présentation de l'agence

Missions et statut

L'APIJ, opérateur immobilier du ministère de la Justice, est un établissement administratif régi par le décret n° 2006-208 du 22 février 2006 modifié.

Concevoir, rénover et réhabiliter les principaux lieux qui façonnent la Justice d'aujourd'hui et de demain - palais de justice, lieux de détention, structures d'accompagnement vers la sortie, bâtiments de la protection judiciaire de la jeunesse, écoles de formation du ministère -, en France métropolitaine ainsi que dans les départements et collectivités d'outre-mer : telle est la mission de l'Agence publique pour l'immobilier de la Justice (APIJ).

En tant que maîtrise d'ouvrage publique de référence, l'APIJ incarne ainsi l'expertise et la performance opérationnelle au service du patrimoine judiciaire et pénitentiaire. En outre, l'Agence accompagne son ministère de tutelle dans la définition de nouveaux programmes immobiliers et conseille les directions centrales sur les enjeux en matière de construction, de marchés publics, d'urbanisme, d'environnement et de foncier.

Nos équipes coordonnent avec précision, rigueur et méthode l'intervention d'une pluralité d'acteurs : architectes innovants, entreprises de référence du BTP et bureaux d'études spécialisés. L'APIJ met tout en œuvre pour répondre aux impératifs techniques, juridiques, budgétaires et calendaires des projets qu'elle pilote. Et elle veille à en garantir la qualité, la sûreté et la performance environnementale.



Palais de justice de Perpignan

L'Agence a également compétence pour conduire toutes les procédures d'acquisition foncière et toutes celles qui sont en application des codes de l'environnement et de l'urbanisme sur les projets confiés (déclarations d'utilité publique, mesures de compensation, concertations publiques).

Par ailleurs, le décret n° 2021-1253 du 29 septembre 2021 a modifié le décret statutaire de l'APIJ afin d'étendre les modalités d'intervention de l'APIJ en lui permettant d'assurer la maîtrise d'ouvrage de projets conjoints avec d'autres entités de l'État (sous réserve qu'une partie du projet réponde à un besoin de la Justice).

Cour nationale du droit d'asile
de Montreuil



© Snøhetta Studio Paris

Le conseil d'administration

COMPOSITION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le conseil d'administration de l'Agence publique pour l'immobilier de la Justice est composé de :

Président

- » **Monsieur Frédéric CHASTENET DE GÉRY**
Conseiller maître à la Cour des comptes

Membres de droit

- » **La secrétaire générale** ou son représentant (ministère de la Justice)
- » **Le directeur de l'administration pénitentiaire** ou son représentant (ministère de la Justice)
- » **Le directeur des services judiciaires** ou son représentant (ministère de la Justice)
- » **La directrice de la protection judiciaire de la jeunesse** (ministère de la Justice)
- » **La directrice du budget** ou son représentant (ministère chargé du budget)
- » **Le directeur général de l'aménagement, du logement et de la nature** ou son représentant (ministère de la transition écologique et de la cohésion du territoire)
- » **Le directeur de l'immobilier de l'État** ou son représentant (ministère du Budget et des Finances)

Personnalités désignées par arrêté du garde des Sceaux

- » **Madame Nathalie MORIN**
Directrice départementale des finances publiques du Val-de-Marne
- » **En cours de nomination**
Directeur général de l'agence qualité construction
- » **Monsieur Renaud SEVEYRAS**
Directeur interrégional des services pénitentiaires du grand Est
- » **Madame Delphine CLOAREC**,
Chef d'établissement de la maison d'arrêt d'Angers
- » **Madame Catherine MATHIEU**,
Présidente du tribunal judiciaire de Créteil
- » **Madame Suzanne LE QUEAU**,
Procureure générale à la Cour d'appel de Paris
- » **Monsieur Renaud LE BRETON DE VANNOISE**,
Premier président près la cour d'appel d'Aix-en-Provence



Palais de justice de Bobigny

Palais de justice de Cusset



© BLP & Associés

Représentants du personnel de l'Agence

- » **Madame Charlotte BERTRAND**
Suppléante : Madame Diane BERNARD
- » **Madame Julie PANIS**
Suppléante : Madame Julia PIETO

Réunions et délibérations

Le conseil d'administration de l'APIJ s'est réuni à six reprises en 2024 : les 24 janvier, 12 mars, 24 avril, 3 juillet, 17 octobre et 5 décembre.

77 délibérations ont été approuvées :

- » **18** concernant des opérations judiciaires ;
- » **47** concernant des opérations pénitentiaires, dont 1 quitus rectificatif et **5** pour l'approbation de conventions ou de leurs avenants ;
- » **2** concernant la protection judiciaire de la jeunesse ;
- » **10** concernant le fonctionnement de l'Agence dont celle portant adoption du contrat d'objectifs et de performance 2024-2027.

Le Comité Social d'Administration (CSA)

Le dialogue social à l'APIJ est nourri et constructif.

Six réunions ont été tenues les 7 mars, 4 juin, 24 juin, 23 octobre, 27 novembre et 9 décembre, auxquelles s'ajoutent des réunions tenues dans un cadre informel.

Les sujets traités ont été divers et ont notamment porté sur l'actualisation du règlement intérieur des temps de travail, les orientations stratégiques QVCT 2024-2027, le rattachement de l'APIJ à la protection sociale complémentaire du ministère de la Justice.

Cadre conventionnel de réalisation des opérations confiées à l'Agence

Le décret statutaire de l'Agence organise le cadre conventionnel de son intervention.

L'Agence intervient en qualité de maître d'ouvrage selon un protocole qui définit le cadre conventionnel d'exercice de ses attributions pour les opérations qui lui sont confiées par le ministère de la Justice (dit « protocole de maîtrise d'ouvrage ») ; par ailleurs, lorsque les montages opérationnels retenus avec la Chancellerie sont des contrats globaux, l'Agence intervient alors en tant que mandataire, et des conventions de mandat sont signées.

L'Agence signe également des conventions d'assistance au titre de ses missions d'expertise et d'assistance.



Maison d'arrêt de Basse-Terre



LE PROTOCOLE DE MAÎTRISE D'OUVRAGE

Les conditions et les modalités suivant lesquelles l'APIJ agit en qualité de maître d'ouvrage pour les opérations du ministère de la Justice sont régies par un protocole spécifique établi avec ses tutelles. Une nouvelle version du protocole a été élaborée dans le cadre d'échanges entre l'APIJ et ses tutelles. Cette nouvelle version a été approuvée par le conseil d'administration de l'Agence du 27 septembre 2023.

Le nouveau protocole, d'une durée de validité de 5 ans, conserve l'économie générale du précédent document tout en apportant des précisions et des évolutions opérationnelles (définition des attendus des études de schéma directeur, introduction du principe de lettre de commande du ministère en amont d'une opération, possibilité d'échelonner les délégations d'autorisations d'engagements, etc.).

LES CONVENTIONS DE MANDAT

Convention de mandat signée avec le Conseil d'État et l'accord du secrétariat général du ministère de la Justice

La commission des recours des réfugiés s'est installée à Montreuil en 2004. L'établissement, qui est devenu Cour nationale du droit d'asile (CNDA), est rattaché au Conseil d'État depuis le 1^{er} janvier 2009. Les principales fonctions de la juridiction sont réparties entre trois sites montreuillois. Le tribunal administratif (TA) a également son siège à Montreuil.

Le Conseil d'État, souhaitant transférer ces juridictions sur le campus de l'AFPA à Montreuil une fois celui-ci réhabilité, a confié à l'APIJ un mandat de maîtrise d'ouvrage pour la conduite de la réhabilitation de ce site au profit de la CNDA et du TA. Cette convention a été approuvée par le conseil d'administration en juin 2018. Les travaux ont démarré en avril 2024.

L'AGENCE

Tribunal judiciaire de Bobigny

87

Conventions pour la restructuration du palais de justice de l'île de la Cité

Dans le cadre du projet de restructuration du palais de justice de l'Île de la Cité à Paris, l'APIJ s'est vu confier par convention interministérielle un mandat de maîtrise d'ouvrage pour la réalisation des opérations transverses de mise aux normes et de restauration des cours et du clos-couvert du site, dont les occupants principaux relèvent du ministère de la Justice, du ministère de la Culture et du ministère de l'Intérieur.

Le conseil d'administration du 20 septembre 2018 a approuvé le pilotage par l'APIJ de l'instance de coordination de maîtrise d'ouvrage et de portage des actions transverses. La convention interministérielle a été signée en juin 2019, et suivie de 3 avenants en novembre 2020, décembre 2021 et septembre 2022.

Une convention de mandat complémentaire est confiée à l'APIJ par la préfecture de police pour exercer la maîtrise d'ouvrage de la réhabilitation de plateaux tertiaires affectés au ministère de l'Intérieur au sein du palais de justice. Approuvée au conseil d'administration du 23 juin 2021, elle a fait l'objet d'un avenant en mars 2022.



Les travaux du bâtiment « B2 » ont démarré début 2023. Le démontage de la salle des grands procès « V13 » a débuté quant à lui en mars 2025, pour permettre ensuite le démarrage des travaux de réhabilitation du bâtiment « B5 ».

Convention de mandat pour la réalisation de la cité du ministère de la Justice à Saint-Laurent du Maroni

Conformément à l'accord de Guyane signé le 21 avril 2017 entre l'État et le collectif « Pour que la Guyane décolle », le ministère de la Justice prévoit l'implantation d'un tribunal judiciaire de plein exercice et d'un centre pénitentiaire à Saint-Laurent du Maroni. Cette opération, réalisée sous forme d'un marché global de performance, fait l'objet d'une convention de mandat approuvée au conseil d'administration du 13 novembre 2019. Deux avenants ont été approuvés respectivement en décembre 2020 et janvier 2023. Le marché global de performance a été notifié en octobre 2023. Les travaux démarreront en 2025.

Centre pénitentiaire
de Gradignan

Convention de mandat pour la construction de la cité judiciaire de Cayenne

Conformément à l'accord de Guyane signé le 21 avril 2017 entre l'État et le collectif « Pour que la Guyane décolle », le ministère de la Justice prévoit la construction d'une nouvelle cité judiciaire regroupant l'ensemble des juridictions de première instance à Cayenne.

La convention de mandat pour cette opération, réalisée sous forme d'un marché global de performance, a été approuvée au conseil d'administration du 11 mars 2020. Elle a fait l'objet d'un avenant approuvé en mars 2021 à la suite de la demande du Conseil d'État d'intégrer à cette réalisation le tribunal administratif de Guyane. Le marché global de performance a été notifié en juin 2024, les travaux démarreront en 2025.

Dispositif d'accroissement
de capacité de Nîmes

Convention de mandat pour la réalisation de la cité judiciaire et administrative de Saint-Martin

Suite au passage du cyclone Irma de 2017, l'État a décidé d'engager une opération de construction d'une cité administrative et judiciaire qui regroupera une majorité des services publics de Saint-Martin dans des bâtiments construits aux normes anticycloniques et parasismiques.

Ce projet interministériel, financé par France Relance, a été confié à l'APIJ dans le cadre d'une convention de mandat entre l'APIJ et deux mandants : la préfecture de Guadeloupe et le ministère de la Justice. Cette convention, approuvée au conseil d'administration du 23 juin 2021, prévoit une dévolution du projet sous forme de marché global de performance. Il a été notifié en décembre 2021 et les travaux ont démarré en janvier 2024.



© Nicolas Fussler

LES CONVENTIONS D'ASSISTANCE

Les conventions d'assistance à la direction des services judiciaires et à la direction de la protection judiciaire de la jeunesse pour les Antilles et la Guyane

En l'absence de départements immobiliers du secrétariat général du ministère de la Justice dans les territoires ultramarins, le ministère de la Justice a souhaité une assistance spécifique

de l'APIJ vis-à-vis des problématiques immobilières de la direction des services judiciaires (DSJ) et de la direction de la protection judiciaire de la jeunesse (DPJJ) aux Antilles et en Guyane. Deux conventions régissant cette activité ont été approuvées : en avril 2016 (avec mise à jour en novembre 2016, puis décembre 2021) s'agissant de la DSJ, et en juin 2018 s'agissant de la DPJJ.



L'organisation de l'Agence avec sa tutelle

Dans le cadre de ses missions de maîtrise d'ouvrage, l'APIJ agit au nom et pour le compte du ministère de la Justice ; la Chancellerie conserve dans le même temps ses prérogatives relatives à la décision d'investir, la fixation des données de cadrage stratégiques, l'approbation des projets et le contrôle des conditions de réalisation des missions confiées à l'Agence.

Dans ces conditions, un ensemble d'instances structure la relation tutélaire de l'APIJ avec la Chancellerie :

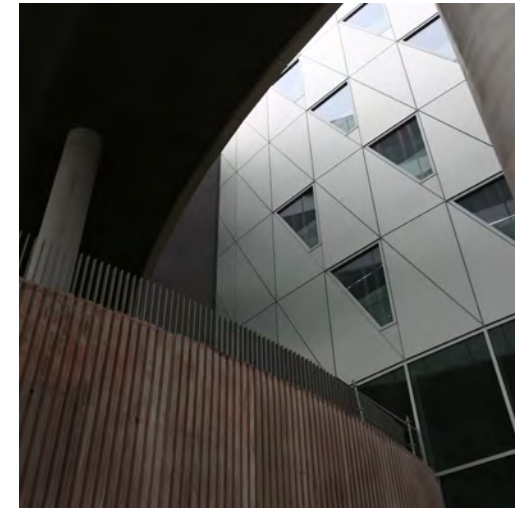
- » le conseil d'administration de l'APIJ qui, par l'approbation des délibérations qui lui sont soumises, exerce ses prérogatives tutélaires ;
- » les réunions mensuelles organisées avec les services immobiliers du secrétariat général, de la direction des services judiciaires et de la direction de l'administration pénitentiaire, qui permettent de dresser un compte-rendu de l'actualité des opérations, solliciter des arbitrages et susciter des échanges ;

- » les réunions de travail opérationnelles (foncier, programme, études, etc.) permettant un échange technique sur les projets, préalable à des arbitrages éclairés par la tutelle ;
- » les dialogues de gestion trimestriels avec le service concerné du secrétariat général du ministère de la Justice, dialogues dont les principaux thèmes sont la soutenabilité de la masse salariale et des principales dépenses de fonctionnement (loyers, déplacements) et les démarches de progrès engagées par l'Agence (audit RH, contrôle interne).

Palais de justice de Cusset



© BLP & Associés



© Eiffage Construction Nord Pas de Calais

Palais de justice de Lille

Un contrat d'objectifs et de performance (COP) est également établi entre le ministère de la Justice et le ministère de l'Économie, des Finances et de la Souveraineté industrielle et numérique, qui assure la cotutelle de l'opérateur et l'APIJ.

Il fixe un ensemble d'orientations stratégiques qui guideront les actions et les méthodes déployées par l'Agence. Un nouveau contrat de performance est entré en application en 2024 pour une période de quatre ans.

L'organisation de l'Agence

La direction générale

■ L'Agence est dirigée depuis le 3 janvier 2022 par M. David Barjon, architecte et urbaniste général de l'État.

Le directeur général préside chaque semaine le comité de direction (CODIR) composé du directeur adjoint au directeur général, de six directeurs/directrices opérationnels chargé(e)s du pilotage et de la coordination des équipes de projet, du secrétaire général, de son adjoint et de la directrice de la communication et des relations institutionnelles.

Le CODIR est l'instance au sein de laquelle sont discutés les axes stratégiques des dossiers confiés à l'APIJ et sont établis les documents de référence et décisions du directeur général. Le CODIR organise également les modalités d'application des actes du conseil d'administration.

Ce comité est complété par un conseil de direction mensuel auquel participent les membres du CODIR, les directeurs et directrices de programme, les directeurs et directrices des services transversaux et l'agent comptable, représentant la communauté des managers de l'Agence.

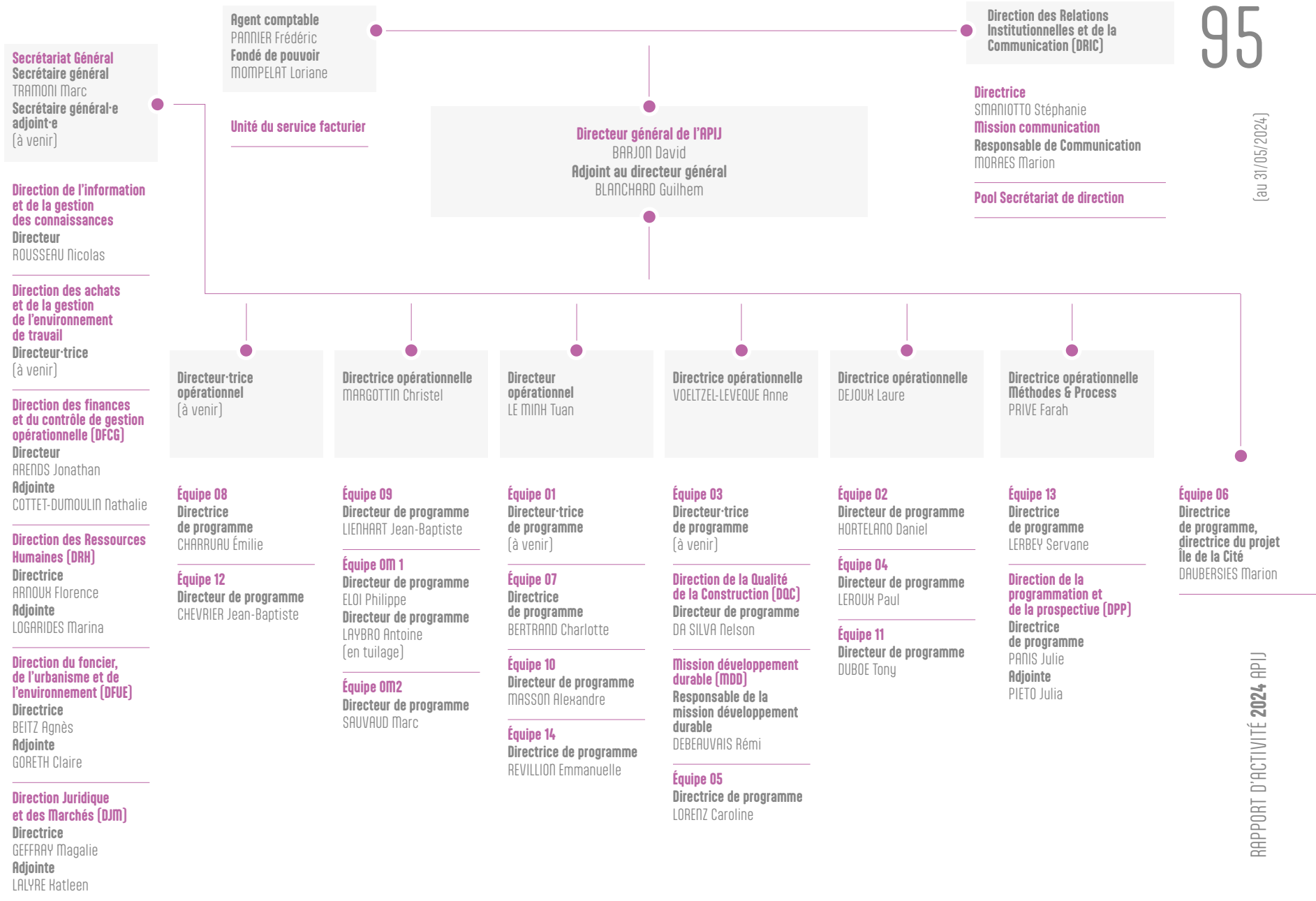
Ce conseil est tout à la fois un lieu d'information et de présentation de l'activité générale et des démarches transversales, et un lieu d'échange où chacun peut porter à l'ordre du jour des thématiques nécessitant d'être débattues.

Le comité de direction de l'APIJ



© DR





Les directions de programme et des services experts

L'Agence compte 16 directions de programme chargées de mener à bien l'ensemble des projets pénitentiaires et judiciaires confiés à l'Agence par sa tutelle, dont deux sont basées en Guadeloupe pour la conduite des projets sur les deux départements des Antilles.

Les équipes conduisent les opérations depuis les études préalables jusqu'au parfait achèvement, puis au quitus. Composées chacune d'un(e) chef(fe) de projet, d'un(e) assistant(e) et s'appuyant sur des secrétariats mutualisés, ces équipes sont dirigées par un directeur ou directrice de programme, direction elle-même pilotée par l'un(e) des cinq directeurs opérationnels. La pluralité des profils au sein d'une même équipe (architectes, ingénieurs, urbanistes, etc.) assure l'expertise nécessaire à la conduite des projets et permet de gérer les opérations à tous les stades.

Les équipes d'Outre-mer



Centre pénitentiaire de Vannes

DEUX VOILETS D'EXPERTISE TECHNIQUE

En appui aux directions de programme, deux directions déploient leur expertise très en amont, en phase d'études, au fil des étapes des projets, puis en post-réception via l'organisation d'audits.

La direction de la programmation et de la prospective (DPP)

Spécialisée dans la programmation architecturale, fonctionnelle et technique des espaces et des bâtiments, la DPP établit les référentiels de programmation judiciaire et pénitentiaire en réponse aux souhaits d'organisation fonctionnelle exprimés par la Chancellerie, et conduit toutes les réflexions prospectives dans ce domaine. Elle veille à la transmission des évolutions programmatiques génériques dans les projets conduits par les équipes opérationnelles et accompagne la bonne prise en compte de ces dernières.

L'objectif est de contribuer à la maîtrise de la qualité d'usage des espaces et des bâtiments, à l'optimisation des coûts, à l'homogénéité entre les opérations. Elle assure la capitalisation des retours d'expérience et anime les échanges avec les services des tutelles préparant les arbitrages de la Chancellerie.



© Léon Grosse

Une expertise complémentaire est également réalisée par la DPP en phase travaux, notamment via une participation à des réunions thématiques stratégiques (maquettage des postes protégés, DPR ergonomie) permettant le déploiement de nouveaux outils méthodologiques.

Dans le cadre du programme immobilier pénitentiaire, une refonte complète du programme fonctionnel et technique pénitentiaire a été engagée entre 2019 et 2021 pour aboutir à la signature du guide générique le 23 février 2022.

Depuis, la DPP et l'administration pénitentiaire ont mis en place une méthodologie de revues

mensuelles fonctionnelles et techniques afin d'échanger régulièrement sur les évolutions de ces documents.

Ces échanges constants permettent une actualisation performante du guide qui sert de base programmatique aux dernières opérations du programme immobilier pénitentiaire.

Certains volets du guide de programmation générique, et notamment le programme mobilier et ergonomie, ont également pu être actualisés grâce à cette méthodologie d'échanges rigoureuse.

La DPP a par ailleurs entrepris une démarche de standardisation du mobilier de la cellule et travaille conjointement avec l'administration pénitentiaire et la Régie industrielle des établissements pénitentiaires (RIEP) pour sa prise en compte sur les dernières opérations du programme ; démarche qui se clôturera en 2025 par des tests à l'échelle 1 organisés sur les prototypes de l'opération du CP de Vannes.

En judiciaire, la DPP a poursuivi son accompagnement étroit des chefs de projet lors des études de pré-programmation et programmation, des concours et des phases de mise au point des projets architecturaux. En lien avec les états généraux de la justice, l'équipe s'est fortement impliquée dans la comptabilisation des effectifs judiciaires sur les différentes opérations. L'année 2024 a également été l'occasion de finaliser la mise à jour du programme fonctionnel générique, en collaboration avec les services de la Chancellerie, et d'entreprendre celle du programme technique générique et du guide annexe « salles d'audience ».

La DPP a également enrichi ses références judiciaires étrangères par sa participation à la 8^e édition du séminaire Court Tour de l'Institut des études et de la recherche sur le droit et



© Cartia, Reichen & Robert Associés

la justice (IERDJ) qui se tenait cette année aux Pays-Bas.

La DPP a également mis en place une méthodologie d'analyse des différentes phases études des opérations en cours et une veille sur la bonne intégration des évolutions programmatiques dans ces projets.

En concordance avec la méthodologie de suivi développée en phases d'études, la DPP a enrichi son offre de modules de formations internes au profit des équipes opérationnelles, notamment concernant les réunions thématiques et groupes de travail en phase conception, ou encore concernant la démarche de programmation pour mieux sensibiliser les équipes opérationnelles mais également la tutelle aux enjeux de cette phase.



8

programmes pénitentiaires relus

10

tableaux de surfaces judiciaires
actualisés suite EGJ

30

GT judiciaires

1

mise au point pénitentiaire

10

sessions de formation animées



L'AGENCE

99

Structure d'accompagnement
vers la sortie de Toulon

La direction de la Qualité de la construction (DQC)

La qualité des constructions dépend de l'ensemble des acteurs qui interviennent lors de la construction d'un bâtiment. Cela passe notamment par une conception réfléchie, une bonne coordination des corps de métier et une mise en œuvre des produits et procédés dans le respect des normes et règles professionnelles, afin de limiter les risques de sinistralité au cours de la vie du bâtiment.

Créée en 2019, la direction de la qualité de la construction sensibilise les intervenants à l'acte de construire en présentant des retours d'expérience et en renforçant les contrôles qualité en phases de conception et exécution.

Les séances d'information, de formation et outils de contrôle développés par la DQC permettent notamment aux opérationnels de porter le regard sur les sujets techniques sensibles et visent à mieux maîtriser les conceptions et exécutions.

Une attention particulière est également portée par la DQC aux phases de réception de travaux et suivi des garanties légales des constructeurs.

En 2024, la DQC a animé 7 formations à destination des opérationnels. Elles ont porté sur des thèmes aussi variés que les réglementations incendie des établissements recevant du public (ERP) et pénitentiaires, la pathologie des constructions pénitentiaires et judiciaires, la gestion des réclamations de parfait achèvement, ou encore sur des fondamentaux concernant la plomberie, le chauffage, ventilation et climatisation (CVC), le courant fort (CFD), le courant faible (CFA), l'assurance construction et la gestion des garanties légales.

Des visites visant à s'assurer de la qualité de la construction ainsi que des interventions en assistance à la gestion de la garantie de parfait achèvement ont également été menées, soit 163 interventions sur les opérations pénitentiaires et judiciaires.



163

interventions portant sur la qualité de la construction

7

formations thématiques menées auprès des personnels de l'agence

Le secrétariat général

Placés sous l'autorité d'un secrétaire général et de son adjoint membres du CODIR de l'établissement, les services du secrétariat général assurent le pilotage de l'ensemble des fonctions transverses de l'Agence, qu'ils soient au service de l'appui aux opérations ou de la gestion de l'établissement.

Le secrétariat général a été renforcé en 2024 avec une mission responsable de la performance (maîtrise des risques, amélioration continue, gestion et valorisation des connaissances...) et une mission de contrôle de gestion RH afin de renforcer le pilotage de la masse salariale et des effectifs notamment.

Il s'est entouré de référents, pilotes de chantiers Responsabilité sociale et environnementale, qu'il anime.

Le secrétariat général est composé de deux directions expertes qui travaillent en étroite collaboration avec les équipes opérationnelles, et ce dès l'instruction des projets.

LA DIRECTION DU FONCIER, DE L'URBANISME ET DE L'ENVIRONNEMENT (DFUE)

La DFUE a la charge de la maîtrise foncière, par voie amiable ou par expropriation, des parcelles d'assiettes des projets pilotés par l'APIJ ainsi que la conduite de toutes les procédures administratives nécessaires à la maîtrise du foncier, à la mise en compatibilité des documents d'urbanisme, à l'obtention des autorisations environnementales et à la compensation environnementale.

Elle apporte également un appui juridique aux directions de programme sur les problématiques se rapportant aux volets foncier-urbanisme-environnement des projets judiciaires et pénitentiaires, et s'assure du respect des engagements pris dans ces domaines.

Elle assure des formations à l'attention des équipes opérationnelles sur les procédures d'urbanisme et sur les évaluations et autorisations environnementales.

Elle est devenue une direction très sollicitée avec le développement du droit afférent, notamment de l'urbanisme et de l'environnement, et la complexification des dossiers que l'APIJ est amenée à traiter dans un contexte local parfois tendu ou sensible. Ses effectifs ont été renforcés.



Centre pénitentiaire
de Crisenoy



6
enquêtes publiques

1
participation du public
par voie électronique (PPVE)

3
dépôts d'autorisations
environnementales uniques

2
saisines de la commission nationale
du débat public (CNDP) pour
désignation d'un(e) garant(e)

4
déclarations d'intention

1
projet d'intérêt général (PIG)

6
avis favorables de la commission
d'enquête dont 4 sans réserve

3
déclarations d'utilité publique (DUP)
obtenues

4
recours jugés
(tous rejetés, dont 3 en référé)

3
dépôts de permis de
construire (PC) / autorisation
de travaux (AT)

LA DIRECTION JURIDIQUE ET DES MARCHÉS (DJM)

La DJM a été associée en 2024 à la préparation et à la notification de 35 marchés, 20 accords-cadres et 46 avenants, tout en assurant la dématérialisation de 97 procédures sur son profil acheteur.

L'activité de la direction juridique et des marchés a été soutenue, le volume de consultations ayant encore augmenté, passant de 88 à 97 procédures.

La DJM a accompagné les équipes opérationnelles dans leur réponse aux différentes sollicitations sur des sujets complexes qui requièrent une expertise juridique en marchés publics notamment.

Dans le cadre du chantier de progrès « Documenter et maîtriser les procédures marché », la DJM s'est mobilisée pour produire des modèles de marchés types qui seront mis à disposition des équipes dans le but d'en harmoniser les pratiques.

Dans le cadre du plan de contrôle interne, un audit a été mené sur les marchés de moins de 40 000 €.

Enfin, la DJM a poursuivi le cycle de formation à destination des opérationnels.



97
consultations

35
marchés

20
accords-cadres

46
avenants

Le secrétariat général compte également deux directions support, la DRH et la DIGET, qui contribuent au bon environnement de travail des collaborateurs de l'APIJ.

LA DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES (DRH)

La croissance des effectifs de l'APIJ s'est poursuivie en 2024 avec le recrutement de 44 nouvelles personnes (dont 4 saisonniers), tout en préservant la diversité des profils qui fait la richesse de l'établissement. Cette activité, lourde pour un établissement de 172 agents fin décembre 2024 (+ 6 apprentis), témoigne certes du dynamisme de l'agence, mais aussi de sa capacité à relever des défis dans des délais très courts.

L'établissement a également mis l'accent sur l'accompagnement de ses agents en consolidant les actions du plan de formation, et notamment du parcours d'intégration qui est salué unanimement par les nouveaux arrivants. L'activité de formation a été très dense en 2024 avec 125 actions de formation tout compris, 145 agents ayant bénéficié d'au moins une formation au cours de l'année 2024, avec une moyenne de 3,47 jours de formation par agent.

La démarche égalité de l'APIJ a également été lancée, avec la nomination d'une référente, l'organisation d'un café dédié ainsi que d'une journée contre les violences faites aux femmes.

Centre de formation continue de Fleury-Mérogis

RAPPORT D'ACTIVITÉ 2024 APIJ

© Nicolas Fussler



Un audit égalité comportant un questionnaire a également été proposé aux Apijiennes et Apijiens. Enfin, un formulaire de signalement des agissements sexistes et violences faites aux femmes (et à tout autre collaborateur en raison d'une discrimination) a été mis en ligne.

Mis en place en 2023, l'index égalité progresse : en 2023, il était de 88, contre 86 en 2022. L'APIJ a pour objectif de passer très rapidement la barre des 95.

Ce score reflète la mixité de nos métiers ainsi que l'équité de notre politique salariale. Le critère des 10 plus hautes rémunérations s'améliore, avec une vigilance toute particulière à la mixité des comités et conseils de direction. Cette mixité passe par la systématisation des appels à candidature en cas de poste vacant ainsi que l'encouragement des candidatures féminines. Ces actions ont déjà été engagées pour 2023 et 2024 et se poursuivront sur 2025.

La DRH est engagée dans la démarche de chantiers de progrès, initiée par la direction générale début 2024, et un chantier interne qualité. L'outil de pilotage des effectifs et de la masse salariale a été conforté pour anticiper tout impact dans les décisions prises.

**169**

agents permanents
au 31/12/2024

63 %

femmes

3

apprentis

37 %

hommes

29 %

fonctionnaires
en détachement

71 %

contractuels

3,47

jours (moyenne annuelle du nombre de jours
de formation par agent)

LA DIRECTION DE L'INFORMATION ET DE LA GESTION DE L'ENVIRONNEMENT DE TRAVAIL (DIGET)

La DIGET assure le suivi des systèmes d'information, mais aussi la gestion quotidienne des sites et des frais de déplacement. Elle garantit également la bonne administration générale au sein de l'établissement en s'assurant que les collaborateurs et les services puissent travailler dans de bonnes conditions.

Les activités couvrent un spectre classiquement très large, allant de la gestion logistique et immobilière des sites au suivi du budget de fonctionnement et d'investissement, en passant par la gestion des inventaires et des immobilisations, la gestion des déplacements du personnel, des équipements informatiques et de la garantie d'opérationnalité des infrastructures (informatique et téléphonique), la documentation, et enfin l'engagement de l'APIJ dans une démarche de service public éco-responsable et de transition écologique.

© Agence d'architecture Patrick Arotcharen



Sur l'année 2024, l'activité de la DIGET a été particulièrement soutenue pour accompagner notamment l'intégration des nouveaux agents, mais aussi revoir les espaces de travail.

La DIGET a travaillé avec la nouvelle direction des relations institutionnelles et de la communication (DRIC) pour finaliser le projet du nouvel intranet (mis en œuvre en janvier 2025), outil structurant qui offrira plus de fonctionnalités et permettra un meilleur partage des connaissances acquises. Elle a également assuré le maintien en condition des nombreuses applications qui y résident, telles que les bases marchés, bases courriers, etc., et celles déployées dans certaines directions comme la DRH.

D'une façon générale, le service informatique a beaucoup œuvré en matière de cybersécurité.

En matière de documentation, a été finalisée la mise en place du nouveau portail PMB du centre de documentation qui permet d'accéder en ligne aux informations (prêt de livres et périodiques, dossiers documentaires, photothèque, panorama de presse).

Par ailleurs, le catalogue numérique a été enrichi de nouvelles ressources documentaires (nouveaux abonnements de presse en ligne et de catalogues juridiques).

La DIGET pilote l'archivage avec une stratégie qui intègre, outre le respect des normes édictées en la matière, la numérisation des archives papier.

Compte tenu de l'évolution régulière et cyclique du plan de charge des agents, ainsi que des particularités de l'organisation opérationnelle, très agile, les logisticiens sont conduits à accompagner des déménagements internes nécessaires au regard de l'évolution du périmètre des équipes.



Une **augmentation significative** du nombre de demandes d'intervention par rapport à 2023

2 229 ($\pm 10\%$)

demandes d'intervention (informatique, logistique, archive, documentation, applicatifs métiers type bases marchés/paye/facturation, etc.) en 2024 contre 1970 en 2023
Dont **1657** demandes d'information sur l'activité informatique en 2024 contre 1525 en 2023

1 237

demandes de paiement pour des frais de déplacements

157

prêts de livres en cours via Bibliodoc

195

panoramas de presse édités et diffusés

160

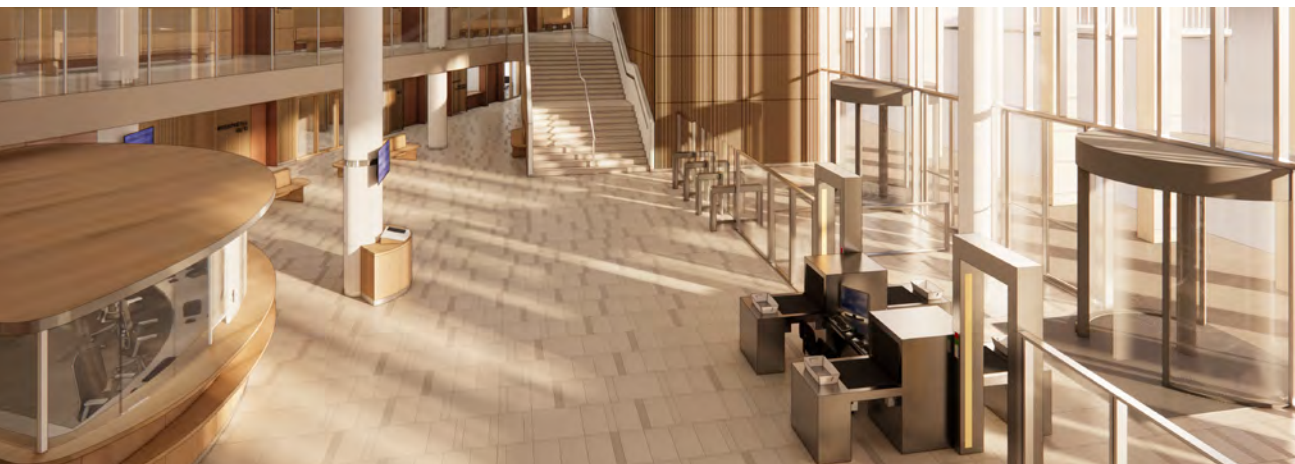
cartons d'archives – soit 48 ml – traités sur 2024 avec 30 demandes de communication ou recherche d'archives

Le secrétariat général comprend enfin une direction qui accompagne la performance financière de l'établissement, tant sur le volet opérationnel que sur le fonctionnement.

Palais de justice de Meaux



© Atelier du Pont Architectes



© PCA Stream

LA DIRECTION FINANCIÈRE ET DU CONTRÔLE DE GESTION OPÉRATIONNELLE (DFCGO)

Depuis plusieurs années, l'APIJ porte des actions de fond visant à favoriser le renforcement des compétences du réseau financier de l'établissement : formation des nouveaux arrivants, formation interne d'actualisation et d'approfondissement des connaissances en matière d'exécution financière des marchés et de gestion budgétaire.

En complément de cette démarche, et dans le contexte atypique des finances publiques en 2024, des collectifs de travail ont été mis en place afin de faire évoluer et d'harmoniser les pratiques professionnelles des différents métiers impliqués dans la gestion financière de l'Agence.

Dans ce contexte a été décidée la mise en place d'une instance pérenne pour la coordination et l'harmonisation des pratiques et des procédures liées au suivi budgétaire des opérations judiciaires et pénitentiaires. Ce nouveau comité de pilotage (COPIL) devra permettre d'établir et de mettre à jour un état des lieux des outils

existants, d'en évaluer la performance, et d'identifier les besoins nouveaux éventuels. Ce comité aura également vocation à consolider les besoins de formation interne, actualiser des notes de procédures, et identifier – au-delà des reportings existants – des indicateurs pertinents de suivi financier des programmes immobiliers mis en œuvre par l'APIJ.

En parallèle, s'est également poursuivie une démarche d'amélioration continue visant à abaisser une nouvelle fois les délais de paiement de l'Agence.

L'année a par ailleurs été marquée par l'arrivée d'un nouveau directeur sur le second semestre 2024, amenant l'Agence à renforcer ses compétences en matière de gestion budgétaire et comptable publique (GBCP). Cela s'est notamment traduit par la mise en place de dialogues de gestion internes ainsi que par la refonte des nomenclatures budgétaires utilisées par l'établissement.

Autres actions marquantes portées par le secrétariat général

Un nouveau cadre de gestion a été proposé à la tutelle, dont l'approbation a été repoussée compte tenu de la dissolution. Un nouveau règlement intérieur sur le temps de travail a été

acté pour entrer en vigueur en 2025. Il a pour objectif de mieux cadrer la répartition de temps et de mieux suivre les différents temps, dans un souci de prévention des risques professionnels et de performance collective.

Les résultats les plus notables, pour ce qui concerne les missions relevant du secrétariat général, concernent le développement de la qualité de la vie au travail, avec les publications d'un document d'orientation stratégique QVCT 2024-2026 à la suite d'un questionnaire lancé en mi-année, d'un livret d'accompagnement social et RH, d'une charte des temps ou repères des bonnes pratiques pour une meilleure répartition des temps, d'une communication régulière via des brèves info prévention/QVCT tous les 15 jours. De même, a été mise en place une procédure de signalement d'agissement sexiste ou de violence sexuelle.

Une revue approfondie du DUERP a été engagée. La note déplacements a été actualisée et un plan sobriété a été présenté au CSA et voté fin 2024, avec un déploiement 2025-2026 d'ores et déjà bien engagé.

Plus globalement, ces actions s'inscrivent dans la mise en œuvre progressive d'une stratégie de responsabilité sociale et environnementale dont

la formalisation a été effectuée en février 2025, mais avec des réalisations concrètes en 2024 avec la nomination d'acteurs référents désignés, des plans d'action, la participation à des journées de sensibilisation et de mobilisation comme la journée de la QVCT en juin (conférences et ateliers) ou la semaine du développement durable (conférence, atelier avec la réalisation d'une fresque du climat).

La réalisation du budget de fonctionnement, qui a atteint 99 %, a fait l'objet d'une attention accrue et d'un investissement fort des collaborateurs des différents services concernés.

Le plan d'action contrôle interne et maîtrise des risques, mis en place en 2023, a été actualisé, généralisant les organigrammes fonctionnels pour les services relevant du secrétariat général. Cette démarche a permis un recensement des processus menés au sein de chaque service, dans une optique d'amélioration continue de la maîtrise de l'activité. Dans le cadre de ce plan d'action, des audits internes ont aussi été lancés, comme par exemple sur les marchés publics inférieurs à 40 000 € et sur les déplacements.



© Dorian Rollin

Structure
d'accompagnement
vers la sortie
de Colmar

En matière de simplification et de dématérialisation, le secrétariat général a assuré le déploiement de l'outil e-attestation, la généralisation de la plateforme Place pour la passation des marchés et l'instruction de différents projets de dématérialisation dont celui des entretiens professionnels qui rentrera en vigueur en 2025.

110

LA GESTION
2024

114

LE COMPTE FINANCIER :
ANALYSE

LE RAPPORT FINANCIER



L'année 2024 s'inscrit dans la poursuite d'une activité particulièrement soutenue, notamment en raison de la poursuite du programme immobilier pénitentiaire.

La gestion 2024

Le compte financier permet de constater un **déficit budgétaire de 305 540,34 €** contre un bénéfice de 1 265 675,59 € en 2023. La situation budgétaire de l'établissement s'est cependant améliorée en cours de gestion compte tenu du fait que le BR2 prévoyait un déficit de 1 167 917,66 €.

Cette situation s'explique notamment par la réalisation de dépenses non pérennes et par la prise en compte d'un important report de charges sur l'exercice 2024.

LES DÉPENSES DE PERSONNEL

L'activité de recrutement a été particulièrement dynamique en 2024 compte tenu d'un contexte spécifique où se cumulent création de postes et remplacement du personnel démissionnaire (44 en 2024), amenant à une consommation de 161,1 ETPT sous plafond d'emploi (+12 par rapport à 2023).

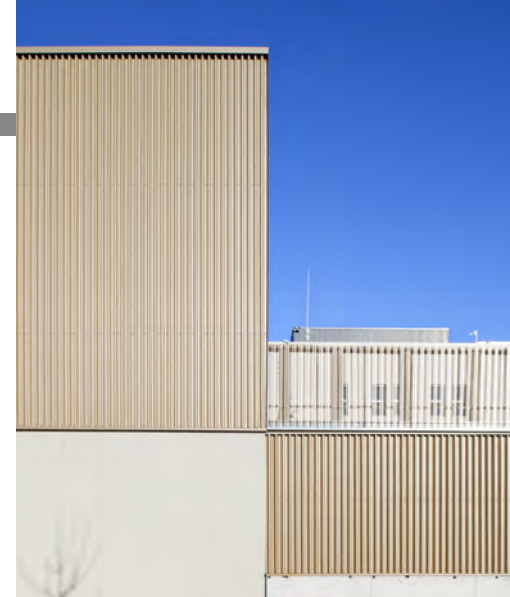
Concernant les apprentis (emplois hors plafond), la consommation est de 4,7 ETPT pour 5 ETPT.

Les dépenses de personnel s'élèvent à 13 002 763 €, contre 11 495 500 € en 2023.

Cette évolution est due à plusieurs facteurs :

- » un nombre d'agents pris en charge plus important,
- » une sous-consommation importante de la masse salariale en 2023 causée notamment par des délais parfois importants entre les départs et recrutements : vacance d'emploi et délai de recrutement,
- » les évolutions salariales, et des recrutements à des niveaux salariaux plus importants (compte tenu des tensions actuelles sur le marché de l'emploi).

L'APIJ continue à maîtriser ses dépenses de personnel, quand bien même 2024 a connu une hausse plus significative.



LES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

En CP (crédit de paiement), les dépenses de fonctionnement s'élèvent à 4 600 502 € contre 3 342 401 € en 2023, pour une prévision au budget rectificatif de 4 602 153 €, soit un écart d'exécution nul en 2024 contre 447 599 € en 2023 (88 % de l'enveloppe prévisionnelle).

En AE (autorisation d'engagement), la consommation s'élève à 3 056 066 € contre 3 071 449 € en prévision au budget rectificatif, soit une consommation de l'enveloppe prévisionnelle de 99 %.

Il convient de préciser que l'exercice 2024 a été marqué par un important report de charges ainsi que par la prise en compte de dépenses non pérennes liées notamment à la mise en place de nouveaux outils (intranet, GED).

LES DÉPENSES D'INVESTISSEMENT

En CP, les dépenses d'investissement s'élèvent à 347 863 €, contre 442 888 € en prévision au budget rectificatif, soit un taux de consommation de 79 %. L'exercice a par ailleurs été marqué par la modernisation d'une partie des systèmes de visio-conférence et par l'acquisition d'un nouveau véhicule de service.

À noter que d'importants restes à payer sont venus contraindre la gestion 2024.

En AE, la consommation s'élève à 432 411 €, soit une consommation de 97 %. Les principales dépenses engagées ont été pour l'acquisition de matériel informatique (50 postes pour 89 K€), l'achat de licences (21 K€), l'achat de serveurs supplémentaires (25 K€) et la conception de salles de réunion (20 K€).

Structure d'accompagnement
vers la sortie de Colmar

AU GLOBAL, DES DÉPENSES EN HAUSSE, CONSÉCUTIVES À L'ACTIVITÉ SOUTENUE

En CP, les dépenses s'élèvent à 19 079 276 € contre 19 270 904 € au budget rectificatif 2024, soit une consommation globale de 99 %, en progression par rapport à 2023 (92 %).

En AE, les dépenses globales des trois enveloppes s'élèvent à 17 431 906 € contre 15 067 068 € en 2023.

La hausse des dépenses est consécutive à la hausse de l'activité et notamment aux recrutements qui s'en sont suivis.



© Dorian Rollin

L'EXÉCUTION DES RECETTES

La subvention pour charges de service public a été versée à hauteur de 17 921 548 € contre 16 523 616 € en 2023. Les autres recettes, 334 K€, correspondent à des recettes complémentaires liées au relogement de la cour nationale du droit d'asile et du tribunal administratif de Montreuil par le Conseil d'État à hauteur de 210 K€, à la réalisation du projet de cité judiciaire de Cayenne sur le site Rebard par le Conseil d'État à hauteur de 14 K€, et à la réalisation de la cité administrative et judiciaire de Saint-Martin en Guadeloupe par la préfecture de Guadeloupe à hauteur de 110 K€.

L'APIJ reste très largement dépendante, pour le financement de son fonctionnement, de la subvention pour charges de service public.

LES OPÉRATIONS EN COMPTE DE TIERS

Pour l'ensemble des opérations immobilières, l'APIJ agit pour le compte du ministère de la Justice.

Ces opérations sont imputées, en comptabilité, en compte de tiers. Elles n'ont donc pas d'effet sur le compte de résultat, mais elles apparaissent dans le bilan. Elles impactent ainsi la trésorerie de l'établissement, et sont pilotées par ce biais.

Les mouvements des opérations pour compte de tiers concernent les mouvements relatifs à la consommation/réception des crédits de paiements. Ils n'ont pas tous un impact sur la trésorerie.

En effet, les retenues de garantie, les libérations de retenue de garantie, les oppositions, etc. engendrent des écarts avec la trésorerie réelle.

Structure d'accompagnement
vers la sortie de Toulon



Opérations ou regroupement d'opérations de même nature	Comptes	Libellé	Débit (c1)	Crédit (c2)
Programme 107	443480000 / 443450000 / 443486000 / 443491000 / 443481000 / 443483000	Protocole pénitentiaire et conventions PEN	269 626 076,39	268 702 869,36
Programme 165 (Conseil d'État) Montreuil - CJ Cayenne	443490000 / 443417000	Convention d'assistance au Conseil d'État - TA de Montreuil / CJ Cayenne	15 714 907,93	38 000 000,00
Programme 166	443413000 / 443411000 / 443417000 / 443411000	Protocole judiciaire et conventions JUD	58 001 311,47	70 447 146,81
Programme 175 - ministère de la Culture	443413040	Convention Île-de-la-Cité	-	2 783 930,00
Programme 176 - ministère de l'Intérieur	443413040	Convention Île-de-la-Cité	-	2 600 000,00
Programme 182 (DPJJ - SLM et CEF Mayotte)	443492001	Saint-Laurent du Maroni	267 205,84	171 000,00
Programme 349 - FTAP InSERRÉ Arras	443480141	InSERRÉ Arras	19 507 765,02	23 093 140,00
Programme 362 Plan de relance		Opérations plan de relance	32 585 189,85	37 575 000,00
Total			398 676 423,27	446 751 642,55

N.B. : Dans l'hypothèse d'un écart entre les crédits et les débits d'un même compte, l'opération concernée devra faire l'objet d'une explication spécifique.

(c1) et (c2) étant repris au tableau « équilibre financier »

Centre de formation continue
de Fleury Mérogis



© Nicolas Fussler

Le compte financier : analyse

LA SITUATION PATRIMONIALE

Compte de résultat					
CHARGES	BR2 2024 - CA 17/10/2024	CF 2024	PRODUITS	BR2 2024 - CA 17/10/2024	CF 2024
Personnel	14 393 001	13 002 762,84	Subventions de l'État	17 254 836	17 921 548,00
dont charges de pensions civiles*	874 104	900 276,06	Fiscalité affectée		
Fonctionnement autre que les charges de personnel	4 435 014	5 606 678,41	Autres subventions	334 000	334 000,00
Dotation aux amortissements et provisions	0	244 556,29	Autres produits	70 000	105 565,94
Intervention (le cas échéant)			Reprises (provisions - FEA)		53 363,90
Total des charges (1)	18 828 015	18 853 997,54	Total des produits (2)	17 658 836	18 414 477,84
Résultat prévisionnel : bénéfice (3) = (2) - (1)	0	0	Résultat prévisionnel : perte (4) = (1) - (2)	1 169 179	439 519,70
Total équilibre du compte de résultat prévisionnel (1) + (3) = (2) + (4)	18 828 015	18 853 997,54	Total équilibre du compte de résultat prévisionnel (1) + (3) = (2) + (4)	18 828 015	18 853 997,54

* il s'agit des sous-catégories de comptes présentant les contributions employeur au CAS pensions

L'évolution globale des produits sur la période est de 8 % tandis que les charges progressent de 15 % en raison notamment de l'augmentation de la consommation en ETPT et de la régularisation de dépenses non dénouées en 2023.

En conséquence, **le résultat d'exploitation de l'APIJ est déficitaire en 2024 de 439 K€**. Pour rappel, le résultat comptable a été bénéficiaire de 551 K€ en 2023, et déficitaire de 281 K€ en 2022 et de 630 K€ en 2021.

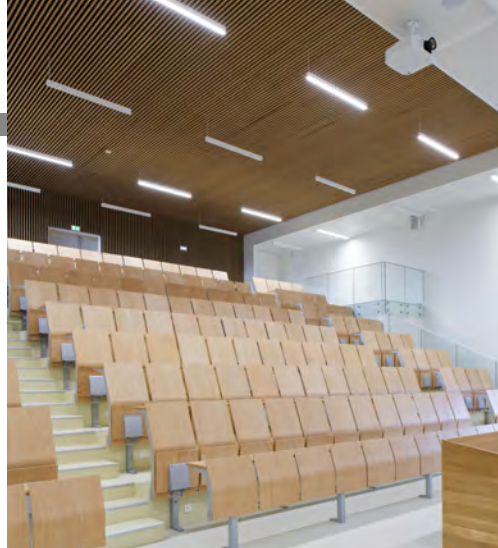
	BR2 2024 - CA 17/10/2024	CF 2024
Résultat prévisionnel de l'exercice (bénéfice (3) ou perte (4))	-1169 179	-439 519,70
+ dotations aux amortissements, dépréciations et provisions	0	244 556,29
- reprises sur amortissements, dépréciations et provisions		1 599,00
+ valeur nette comptable des éléments d'actifs cédés		
- produits de cession d'éléments d'actifs		
- quote-part reprise au résultat des financements rattachés à des actifs		51 764,90
= capacité d'autofinancement (CAF) ou insuffisance d'autofinancement (IAF)	-1169 179	-248 327,31



Dispositif d'accroissement de capacité de Nîmes

LE BILAN

En 2024, le montant brut de l'actif immobilisé a progressé de 351 K€, passant de 1 633 K€ au 31 décembre 2023 à 1 984 K€ au 31 décembre 2024.



Centre de
Formation
Continue de
Fleury Mérois

© Nicolas Fussler

Actif (en €)	Valeur brute au 31/12/2023	Acquisitions	Sorties	Valeur brute au 31/12/2023
Logiciels acquis	405 963,57 €	80 385,04 €		486 348,61 €
Avance versée	70 899,92 €	0,00 €	0	70 899,92 €
Immobilisations incorporelles	476 863,49 €	80 385,04 €	0	557 248,53 €
Installations générales et aménagement	1 455,60 €	0,00 €	0	1 455,60 €
Matériels acquis	12 361,11 €	5 482,62 €	0	17 843,73 €
Matériel de transport	68 176,28 €	0,00 €	0	68 176,28 €
Matériel informatique	759 727,67 €	190 980,38 €	0	950 708,05 €
Mobilier	314 368,10 €	74 415,89 €		388 783,99 €
Immobilisations corporelles	1 156 088,76 €	270 878,89 €	0	1 426 967,65 €
Titres de participations	486,00 €	0,00 €	0	486,00 €
Immobilisations financières	486,00 €	0,00 €	0	486,00 €
Actif immobilisé	1 633 438,25 €	351 263,93 €	0	1 984 702,18 €

LES AMORTISSEMENTS

Les dotations aux amortissements de l'exercice se sont élevées à près de 245 k€ contre 141 k€ sur l'exercice précédent. Cette augmentation est en partie la résultante du volume d'acquisitions d'immobilisations plus important en 2024 (+ 20 k€ par rapport à 2023).

Les dotations aux amortissements des matériels informatiques et du mobilier représentent les 2/3 des amortissements de l'exercice.

Le taux de vétusté (montant cumulé des dotations aux amortissements sur actif immobilisé) est en diminution à 65 % (78 % en 2023), avec respectivement un taux de 79 % pour le matériel informatique et de 78 % pour le mobilier. Ce taux est corrélé avec la politique de renouvellement des actifs mais aussi avec les durées d'amortissement de chaque catégorie de biens. Pour nuancer ce taux, il faut garder en mémoire que même totalement amorti, un bien garde son usage. Pour autant et pour certaines catégories, il convient de penser à son renouvellement.

Pour mémoire, les dotations aux amortissements s'élevaient en 2023, à 141 k€ dont 22 k€ de

Amortissements (en €)	Amortissements cumulés au 31/12/2023	Dotation de l'exercice	Reprises Amortissements suite sorties immobilisations de l'actif	Amortissements cumulés au 31/12/2024
Logiciels acquis	311 338,47 €	81 730,30 €		393 068,77 €
Immobilisations incorporelles	311 338,47 €	81 730,30 €	0,00 €	393 068,77 €
Installations générales et aménagement	1 455,60 €	0,00 €		1 455,60 €
Matériels acquis	5 339,96 €	2 088,83 €		7 428,79 €
Matériel de transport	67 247,44 €	928,84 €		68 176,28 €
Matériel informatique	651 936,14 €	98 618,77 €	0,00 €	750 554,91 €
Mobilier	244 613,71 €	61 189,01 €		305 802,72 €
Immobilisations corporelles	970 592,85 €	162 825,45 €	0,00 €	1 133 418,30 €
Titre de participations	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Immobilisations financières	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Total amortissements	1 281 931,32 €	244 555,75 €	0,00 €	1 526 487,07 €

dotations sur les licences et logiciels, 65 k€ sur le matériel informatique et 51 k€ pour le mobilier.

LES CRÉANCES

Structurellement, les créances sont constituées en majorité par les opérations pour comptes de tiers et habituellement plus marginalement par les « créances sur les autres débiteurs ».

Le niveau des créances des opérations pour comptes de tiers a augmenté au titre de l'exercice 2024 de 395 M€ passant de 1 064 M€ à 1 459 M€. Des dépenses ont été engagées et payées sur l'exercice pour un montant de 395,7 M€ en retrait de 19,8 M€ par rapport à l'exercice 2023. S'agissant des opérations soldées (quitus), le volume financier est très faible à 73 H€.

Sur l'exercice 2024, trois opérations de quitus ont été comptabilisées pour 0,30 M€ contre 18 opérations pour 554,9 M€ en 2023.

Créances (en €)	31/12/2024			31/12/2023		
	Créances brutes	Opérations d'ordre	Créances nettes	Créances brutes	Provisions	Créances nettes
Créances sur les clients						
Créances sur les redevables (produits de la fiscalité affectée)						
Créances Ministère de la Justice	1 455 230 488	0	1 455 230 488			1 059 600 901
dont protocole Judiciaire	312 914 193	0	312 914 193			223 284 224
dont protocole Pénitentiaire	1 081 560 506	0	1 081 560 506			802 527 455
dont protocole (autres pénitentiaire)	60 755 788	0	60 755 788			33 789 222
Créances correspondant à des opérations pour compte de tiers	1 455 230 488	0	1 455 230 488	43 488		1 059 600 901
Créances suite aux titres de recette ou demandes de reversement sur budget fonctionnement	32 354	0	32 354			12 730
Créances suite aux titres de recette ou demandes de reversement sur convention de mandat	4 093 348	0	4 093 348			4 525 023
Dépenses à régulariser sur convention de mandat	0		0			35
Créances sur les autres débiteurs	4 125 702	0	4 125 702	0	0	4 537 789
Charges constatées d'avances	51 919		51 919			89 380
Total autres créances	1 459 408 109	0	1 459 408 109	43 488	0	1 064 228 069

L'évolution par groupe de protocoles est la suivante :

» **Créances du protocole judiciaire :**

89,6 M€ de dépenses effectuées sur 2024 portant le montant cumulé de dépenses à 312,9 M€ fin 2024. Deux opérations de quitus comptabilisées pour 0,25 M€ ;

» **Créances du protocole pénitentiaire :**

279,1 M€ de dépenses effectuées sur 2024 portant le montant cumulé à 1 082 M€ fin 2024. Une seule opération de quitus comptabilisée pour 0,07 M€ ;

» **Créances des autres conventions de mandats**

(Conseil d'État – droits d'asile, ENAP Logements et CVM Saint-Laurent du Maroni) :

27 M€ de dépenses effectuées sur 2024 portant le montant cumulé de dépenses à 60,8 M€ fin 2024.

Concernant les soldes d'opérations appelés « quitus définitifs ou provisoires », ces derniers permettent l'intégration en immobilisations des travaux dans les écritures du ministère de la Justice et participent ainsi à la fiabilisation du parc immobilier de l'État.

S'agissant des dépenses de l'exercice sur les conventions de mandat, elles sont payées dans le délai global de paiement moyen de **29 jours au 31/12/2024** (versus 26 jours en 2023 et près de 34 jours en 2022).

LA TRÉSORERIE

Concernant la trésorerie sur opérations, fin 2024, la variation est de +48,08 M€.

Corrigée des crédits de paiement reçus au titre des conventions de mandats Conseil d'État, Saint Laurent du Maroni, CJ Cayenne et CAJ saint Martin, pour lesquels les crédits sont fléchés (63,6 M€), la variation de trésorerie sur 2024 au titre des programmes judiciaires et pénitentiaires est donc de -15,5 M€.

Sur le budget fonctionnement, la trésorerie au 31 décembre 2024 est en léger retrait de 0,9 M€ par rapport à 2023.

TRÉSORERIE	31/12/2024	31/12/2023	Variation
Trésorerie sur Opérations	87 686 445,01	39 611 225,73	48 075 219,28
Trésorerie sur Budget APIJ	4 530 842,22	4 840 753,86	-309 911,64
Total Trésorerie	92 217 287,23	44 451 979,59	47 765 307,64

Salle des pas perdus du
Tribunal judiciaire de Cayenne



© Champenois Architecte et ACAPA Architecture

VARIATION DU FONDS DE ROULEMENT

Au 31 décembre 2024, le montant des capitaux propres est de 3,53 M€, en retrait de 0,05 M€ par rapport à 2023 (3,58 M€).

Pour mémoire, concernant les deux périodes précédentes, les niveaux avaient été les suivants : 3 576 K€ fin 2023, 2 965 K€ fin 2021 et 2 630 K€ fin 2022.

Deux éléments concourent à cette évolution :

- » Le résultat de l'exercice est déficitaire de près de 439 K€ (contre un bénéfice de 551 K€ en 2023, et des déficits successifs de 281 K€ en 2022 et de près de 630 K€ en 2021) ;
- » La perception de la subvention pour charges d'investissement (SCI) pour 444 K€ en 2024.

Variations des capitaux propres (en €)	31/12/2023	Affectation du résultat 2023	Résultat 2024	Nouveaux financements	Sortie financement	Reprise FEA 2024	31/12/2024
Financement de l'actif par l'État	446 500,00			444 150,00			890 650,00
Financement de l'actif par des tiers	59 170,48						7 405,58
Réserves	4 136 334,77	0,00				51 764,90	4 136 334,77
Report à nouveau	-1 617 398,33	551 436,97	0,00				-1 065 961,36
Résultat de l'exercice	551 436,97	280 793	-439 519,70				-439 519,70
Total	3 576 043,89	551 436,97	-439 519,70	444 150,00	0,00	51 764,90	3 528 909,29

Listes des sigles utilisés

AFA

Agence française anticorruption

AE

Autorisation d'engagement

AFPA

Agence nationale pour la formation professionnelle des adultes

ARS

Agence régionale de santé

AT

Autorisation de travaux

ATIGIP

Agence du travail d'intérêt général et de l'insertion professionnelle

BIM

Building information modeling

BEPOS

Bâtiment à énergie positive

BET

Bureau d'études techniques

BR

Budget rectificatif

C1

Carbone 1

CA

Cour d'appel

CAJ

Cité administrative et judiciaire

CEF

Centre éducatif fermé

CFA

Courant faible

CFC

Centre de formation continue

CFO

Courant fort

CFS

Centre francilien de sécurité

CJ

Cité judiciaire

CJD

Centre des jeunes détenus

CNDA

Cour nationale du droit d'asile

CNDP

Commission nationale du débat public

CODIR

Comité de direction

COP

Contrat d'objectifs et de performance

CP

Crédit de paiement

CP

Centre pénitentiaire

CPH

Conseil de prud'hommes

CSA

Comité social de l'administration

CVC

Chauffage, ventilation et climatisation

DAAF

Direction de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt

DAC

Direction des Affaires Culturelles

DAC

Dispositif d'accroissement de capacité

DAP

Direction de l'administration pénitentiaire

DEAL

Direction de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement

DEETS

Direction de l'Économie, de l'Emploi, du Travail et des Solidarités

DPJJ

Direction de la protection judiciaire de la jeunesse

DPP

Direction de la programmation et de la prospective

DQC

Direction de la qualité de la construction

DSJ

Direction des services judiciaires

DUP

Déclaration d'utilité publique

ENAP

École nationale d'administration pénitentiaire

ENR

Énergies renouvelables

ERP

Établissement recevant du public

ETPT

Équivalent temps plein travaillé

GBCP

Gestion budgétaire et comptable publique

GPA

Garantie de parfait achèvement

HQE

Haute qualité environnementale

IDC

Île de la Cité

IMOA

Institut de la maîtrise d'ouvrage

INRAP

Institut National de Recherches Archéologiques et Préventives

JIRS

Juridictions interrégionales spécialisées

MDM

Mobile device management

MOE

Maîtrise d'œuvre

MPGP

Marché public global de performance

OFII

Office Français de l'Immigration et Intégration

OFPRA

Office Français de Protection des Réfugiés et Apatrides

OM

Outre-mer

OPR

Opérations préalables à la réception

PAF

Police aux frontières

PC

Permis de construire

PEP

Porte d'entrée principale

PIG

Projet d'intérêt général

PMOA

Protocole de maîtrise d'ouvrage

PPVE

Participation du public par voie électronique

SAS

Structure d'accompagnement vers la sortie

SD

Schéma directeur

SFU

Service foncier et d'urbanisme

SIGET

Service d'information et de gestion de l'environnement de travail

SMPR

Service médical psychiatrique régional

SPE

Service public écoresponsable

SPIP

Service de probation et d'insertion pénitentiaire

TA

Tribunal administratif

TC

Tribunal de commerce

TJ

Tribunal judiciaire

UCSA

Unité de consultation des soins ambulatoires

VRD

Voirie et réseaux divers

Directeur de la publication : David Barjon

Document édité par : Marion Moraes, mission communication

Crédit photographique de la couverture

(structure d'accompagnement vers la sortie de Toulon) :

Nicolas Fussler

Conception-réalisation : studio-ogham.com

Impression : Imprimerie Delort – Papier : Creator Silk couché demi-mat – **Septembre 2024**



www.apij.justice.fr

Immeuble Okabé
67, avenue de Fontainebleau
94270 Le Kremlin-Bicêtre
Tél. : +33 (0)1 88 28 88 00

